



*SMAV*

*19.05.2016*

**Mort violente,  
suspecte ou  
naturelle?**

*Prof. Ph. BOXHO*



## Qui peut/doit le remplir ?

---

Seul un médecin peut constater et affirmer légalement qu'une personne est décédée.

Trois cas jurisprudentiels où n'importe qui peut attester d'un décès sans l'intervention d'un médecin:

- Putréfaction très avancée
- Décapitation
- Carbonisation

mais le modèle IIC doit quand même être rempli par un médecin.



## Quelle obligation à le remplir ?

Il existe une obligation légale à le remplir  
(art.78 du code civil, loi du 23.05.2006)  
mais aucune sanction pénale n'est prévue si  
le médecin ne le fait pas

Les document IIIC et/ou IIID doivent être  
déposés à l'administration communale sans  
quoi le décès n'est pas enregistré

L'article 422 bis du Code pénal ne peut  
s'appliquer à celui qui refuse de constater le  
décès



# Quid durant la garde ?

---

Avis du CN du 17.05.2014

*« Le médecin traitant se déplace même s'il n'est pas de garde sinon c'est le médecin de garde »*

- Devoir médico-légal
- Devoir d'humanité vis-à-vis de la famille et/ou du personnel soignant



# Quid en garde ?

Avis du CN du 17.05.2014 (suite)

*« L'exercice de l'art médical est une mission éminemment humanitaire, c'est-à-dire fondée sur les valeurs fondamentales de la nature humaine, notamment la bienveillance, le respect de l'autre et l'empathie.*

*Refuser de se déplacer, en dehors de l'horaire normal de pratique, pour constater un décès au motif que ce n'est pas urgent, c'est oublier que l'art médical ne se limite pas à soigner, mais qu'il implique aussi de prendre soin, dans le respect des valeurs précitées, de l'entourage de la personne décédée et de sa dépouille ».*



# Quid en garde ?

Avis du CN du 17.05.2014 (suite)

*« Il n'est dès lors pas nécessaire de faire appel à la notion de continuité des soins, qui fonde l'organisation de la permanence médicale, pour justifier le déplacement du médecin de garde »*

La loi du 23.05.2006 impose au médecin constateur de remplir le certificat de décès

*« En cas de difficulté, le médecin de garde essaye d'obtenir les informations souhaitées auprès du médecin traitant »*



## Et le secret médical ?

---

Aucun secret médical ne prévaut dans la rédaction  
du constat de décès (modèles IIC ou IID)



# L'examen du défunt

---

## Mot naturelle :

Qui survient sans l'intervention d'un tiers ou d'un facteur extérieur

## Mort violente:

Qui survient grâce à l'intervention d'un tiers ou d'un facteur extérieur





# L'examen du défunt

---

Mort violente:

Ne plus toucher à rien

Secret médical

Prévenir les autorités

## VOLET C

## DECES D'UNE PERSONNE AGEE D'UN AN OU PLUS

(Volet à remplir et à mettre sous enveloppe scellée par le médecin)

## 1. Type de décès

- cause naturelle     • homicide  
 • accident de la circulation     • sous investigation  
 • autre accident     • n'a pu être déterminé  
 • suicide

## 2. Si le décès n'est pas dû à une cause naturelle, décrivez les circonstances

Réserve

--	--	--	--	--	--

## 4. Cause du décès (1)

Délai (2)

## I. Maladie ou affection morbide ayant directement provoqué le décès

a) Enchaînement des phénomènes morbides qui ont conduit à la cause immédiate de décès citée en a).

a)

conséquence de :

b)

conséquence de :

c)

conséquence de :

d)

## II. Causes associées

e) Autres états morbides importants ayant contribué au décès, mais sans rapport avec la maladie ou avec l'état morbide qui l'a provoqué.

e)

f)

g)

(1) Il ne s'agit pas ici du mode de décès, par exemple: défaillance cardiaque, syncope, etc., mais de la maladie ou traumatisme ou de la complication qui a entraîné la mort. Prière de ne faire figurer qu'une cause par ligne.

(2) Délai approximatif entre le début du processus morbide et le décès (précisez s'il y a lieu en minutes, heures, semaines ou mois, ...)

## Réserve

a)	b)	c)	d)																								
<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>							<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>							<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>							<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>						
e)	f)	g)																									
<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>							<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>							<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>													

## 5. Si la personne décédée est une femme, a-t-elle eu, dans l'année précédant son décès:

## 5.1 une grossesse

- oui     • non     • ne sait pas

## 5.2 un accouchement

- oui     • non     • ne sait pas

## 6. Autopsie/examens complémentaires

- oui, en cours     • non  
 • oui, prévue     • ne sait pas

## 7. Le médecin signataire était-il impliqué dans le traitement du décédé ?

- oui     • non

## 3. En cas d'accident

## 3.1 Lieu de l'accident

- voie publique     • lieu de travail (ou école pour enfants)  
 • domicile     • ne sait pas  
 • autres, précisez : .....

## 3.2 Date et heure de l'accident (JJMMAAAA)

- date (JJMMAAAA)    

--	--	--	--	--	--	--	--

 / 

--	--	--	--

 / 

--	--	--	--

  
 • heure (HHMM)    

--	--

 h 

--	--

 m

No. dossier médical

## Identification du médecin

• No. INAMI

• date (JJMMAAAA)

--	--	--	--	--	--	--	--

nom, prénom  
signature  
cachet

## Modèle III C

VOLET A

## DECLARATION DE DECES D'UNE PERSONNE AGEE D'UN AN OU PLUS

(Volet à remplir par le médecin et à conserver par l'administration communale)

Nom et prénom du décédé

Epoux(ée) ou veuf(ve) de

Résidence habituelle :

commune

rue, no.

Date (JJMMAAAA) et heure (HHMM) du décès

 /  /   h  m

Adresse du décès :

commune

rue, no.

Numéro de l'acte au registre des décès

Sexe du décédé

 • masculin     • féminin     • indéterminé

Obstacle médico-légal

à l'inhumation ou à la crémation (1)

 oui     nonObstacle au  
don du corps (2) oui     non

Obligation de mise immédiate :

• en cercueil hermétique (3)

 oui     nonObstacle à la pratique éventuelle  
des opérations suivantes :

• crémation (4)

 oui     non

• soins de conservation (5)

 oui     non

• transport avant la mise en bière (6)

 oui     non

Risques d'exposition

aux radiations ionisantes (3)

 oui     non

Le docteur en médecine, soussigné, (nom, prénom et no. d'inscription à l'Ordre des Médecins ou no. INAMI)

.....

certifie avoir constaté le décès de la personne désignée ci-dessus le ..... à ..... heure.

Signature et cachet du médecin

(1) Décès par cause externe, certaine ou probable (accident, suicide, homicide).

(2) Le défunt présente un risque de contamination visé sous le n° (3).

(3) A. le défunt présente une des maladies contagieuses suivantes: charbon, choléra, peste, fièvre, hémorragique virale, variole, et autres orthopox vireuses;

B. le défunt présente un risque de contamination radioactive (cf. A.R. du 28 février 1963

- M.B. 16 mai 1963 - art. 69 4, art. 69, 7 et art. 3).

(4) Les prothèses fonctionnant au moyen d'une pile au lithium ainsi que toute autre prothèse renfermant des radio-éléments doivent être enlevées avant la crémation.

(5) cf. (2) et (3);

- mauvais état du corps (putréfaction ou corps déchiqueté);

- certitude ou suspicion de décès par cause externe.

(6) cf. (2) et (3).

## VOLET B

## BULLETIN STATISTIQUE DE DECES D'UNE PERSONNE AGEE D'UN AN OU PLUS

(Volet à remplir par le médecin, à vérifier par l'administration communale  
et à envoyer au médecin fonctionnaire responsable)

## 1. Date et heure du décès

• date (JMMMAAAA)

 /  / 

• heure (HHMM)

 h  m

## 2. Lieu de décès

- maison privée       • voie publique  
 • institution hospitalière       • lieu de travail  
 • maison de repos  
 • autres, précisez .....

## 3. Sexe du décédé

- masculin       • féminin       • indéterminé



---

# **La découverte et l'examen du corps**



# Principes de base

---

- **Assurer la survie de la personne blessée**
- **« Primum, non nocere »**



---

# **1. Les indices sur la « scène de crime »**



# La criminalistique

Est l'ensemble des techniques et méthodes scientifiques utilisées dans le but de rechercher, d'identifier, d'analyser un indice matériel et d'établir des corrélations avec d'autres traces ou des éléments de référence

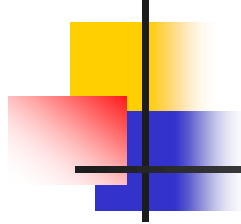
## Trois grands principes la dominant

Principe de LOCARD: « Chaque contact laisse une trace »

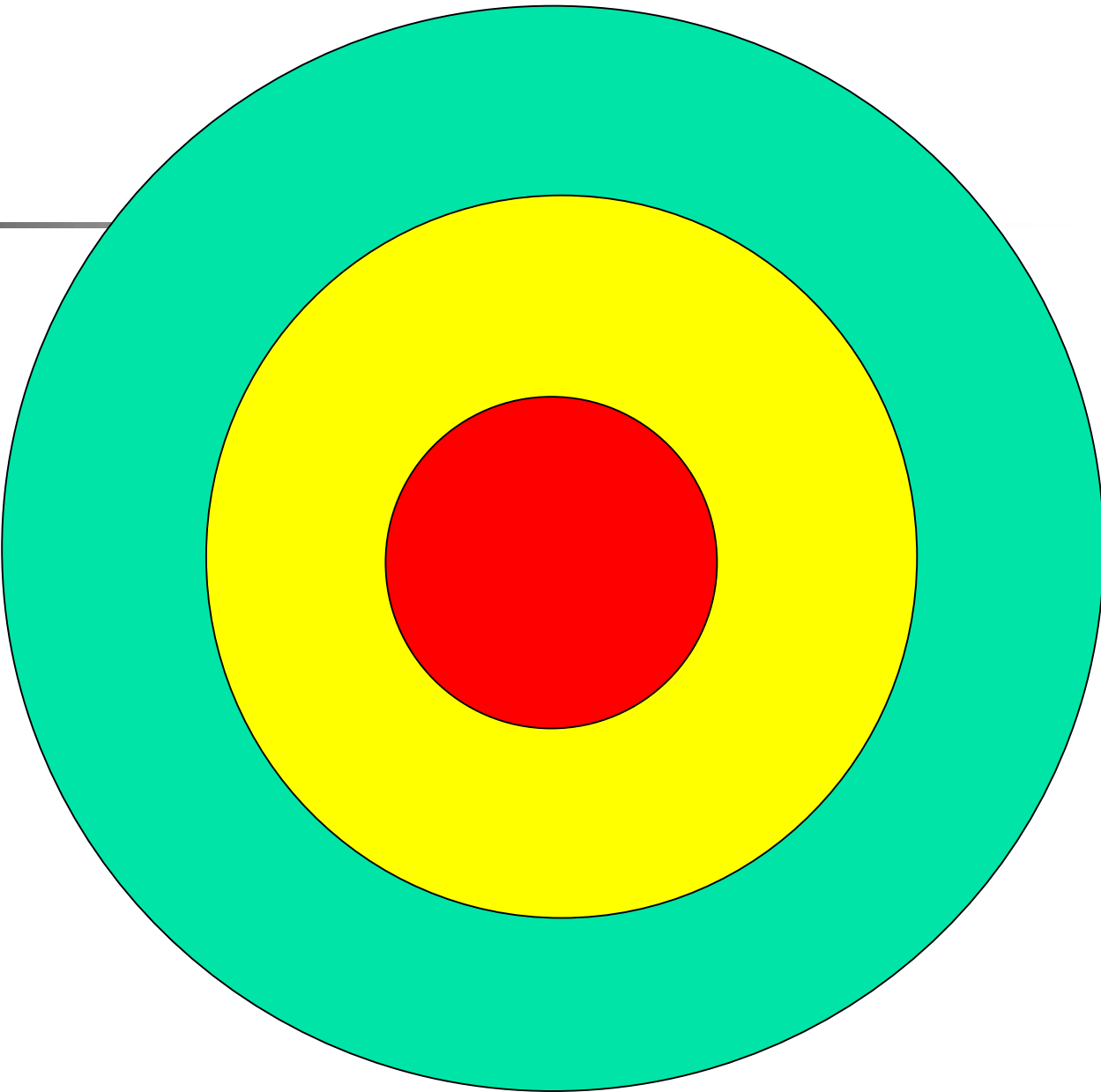
Principe de QUETELET: « Chaque objet est unique »

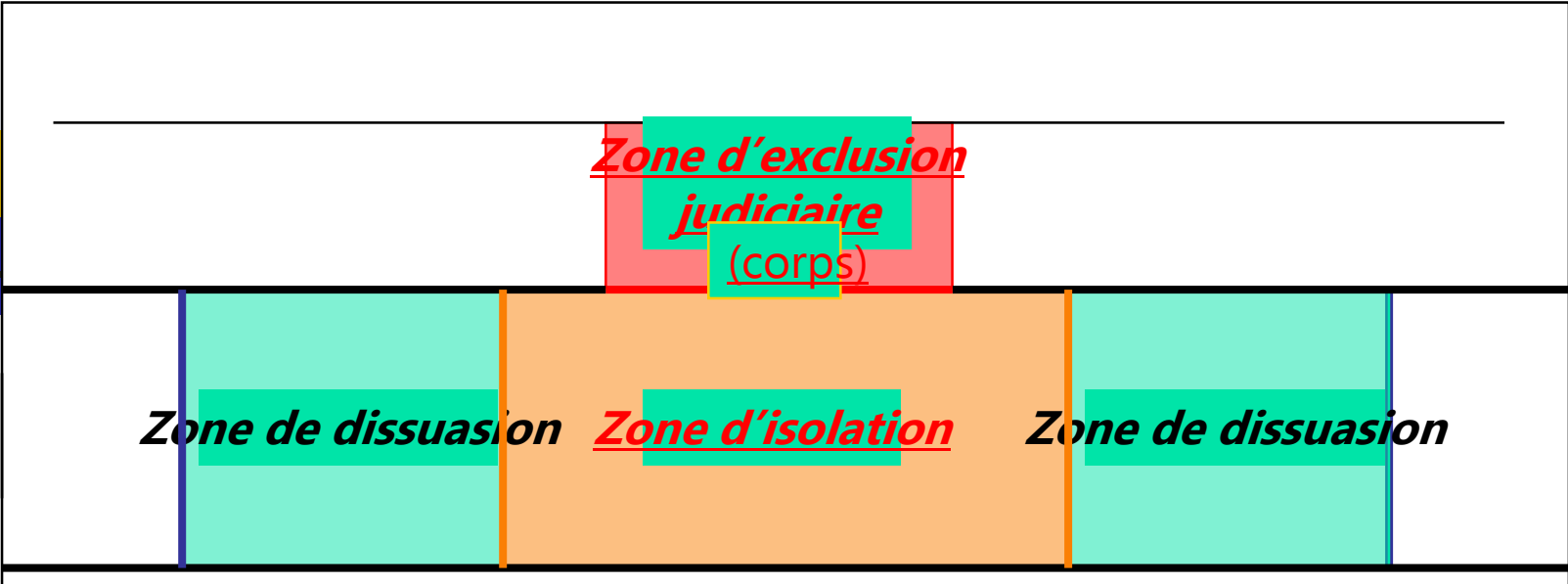
Principe de « BOXHO »: « Une fois parti, parti pour toujours »





- **Zone d'isolement judiciaire**
- **Zone d'isolation**
- **Zone de dissuasion**







---

## **2. Les indices sur le corps**



# L'examen extérieur

---

- D'un corps nu
- Complet
  - De la tête aux pieds
  - Des deux faces
- Systématique
- Visuel: recherche de toutes lésions



# Typologie lésionnelle

---

- Les lésions
  - Par instruments piquants





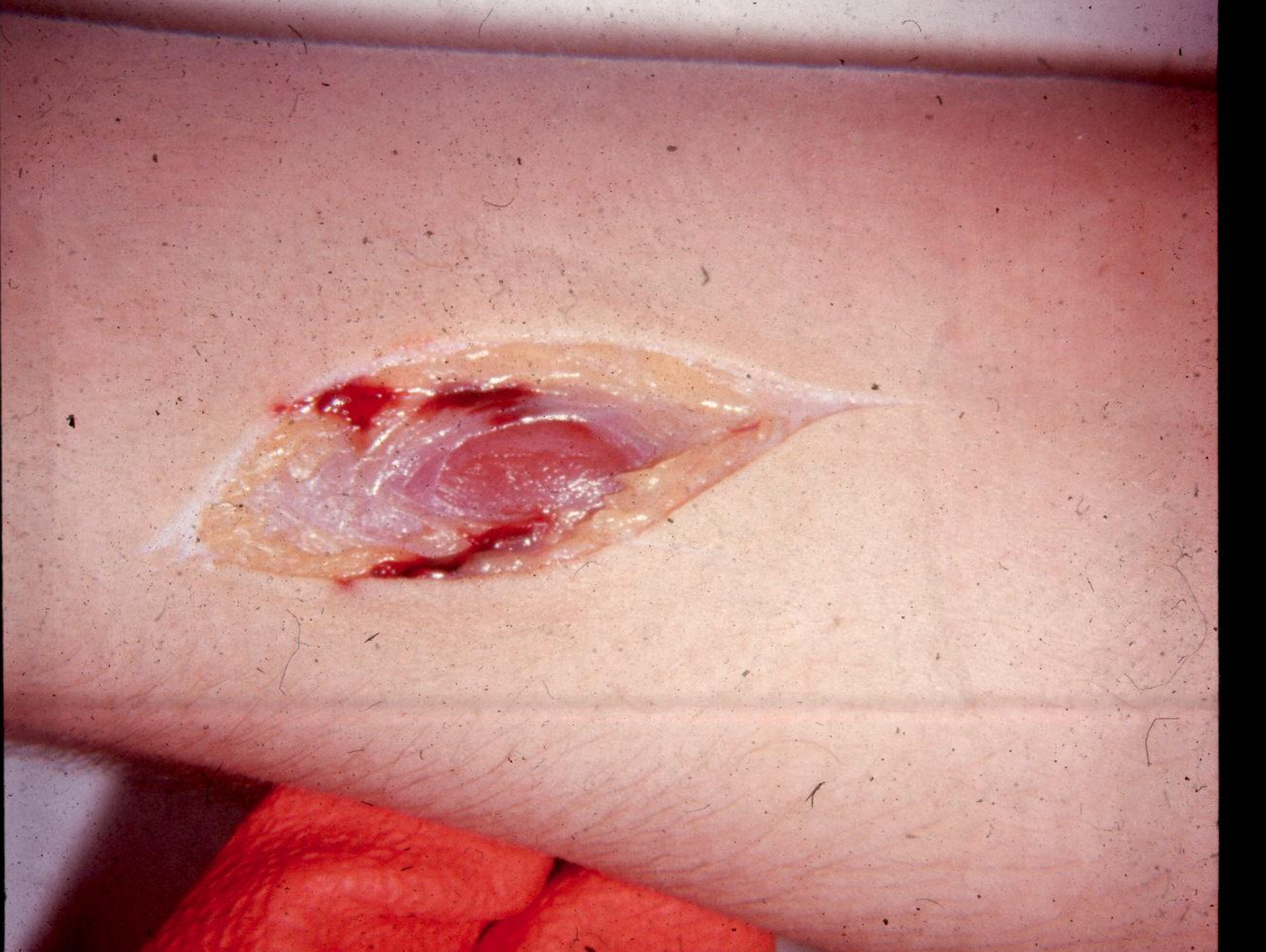


# L'examen doit permettre de:

---

- Visualiser la lésion
- Déterminer son caractère de vitalité
- Définir son importance relative dans le mécanisme de décès







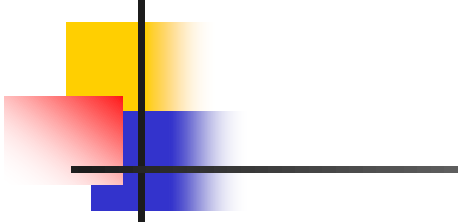
# Casus n°1

---

- Instrument piquant et autopsie





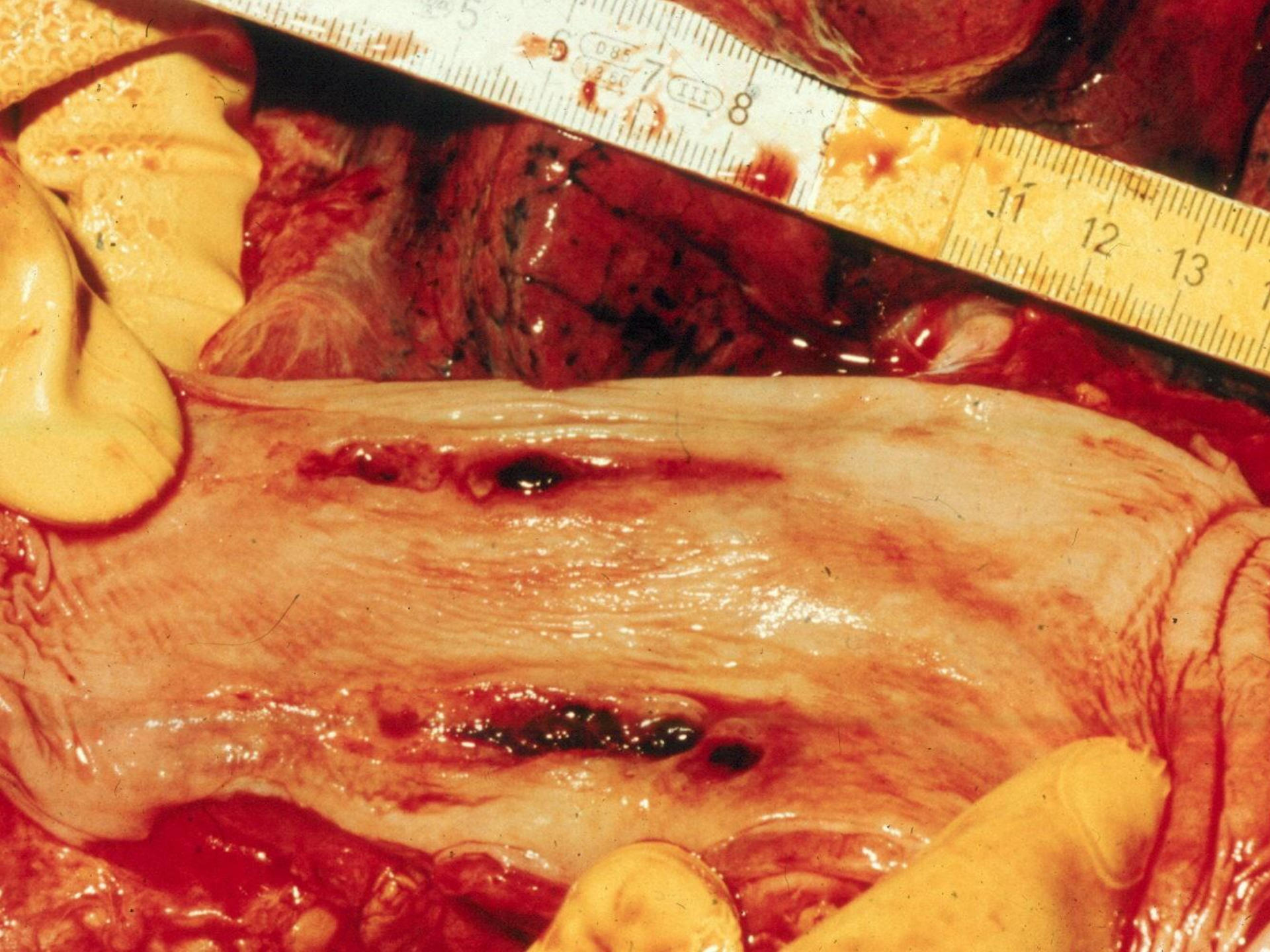


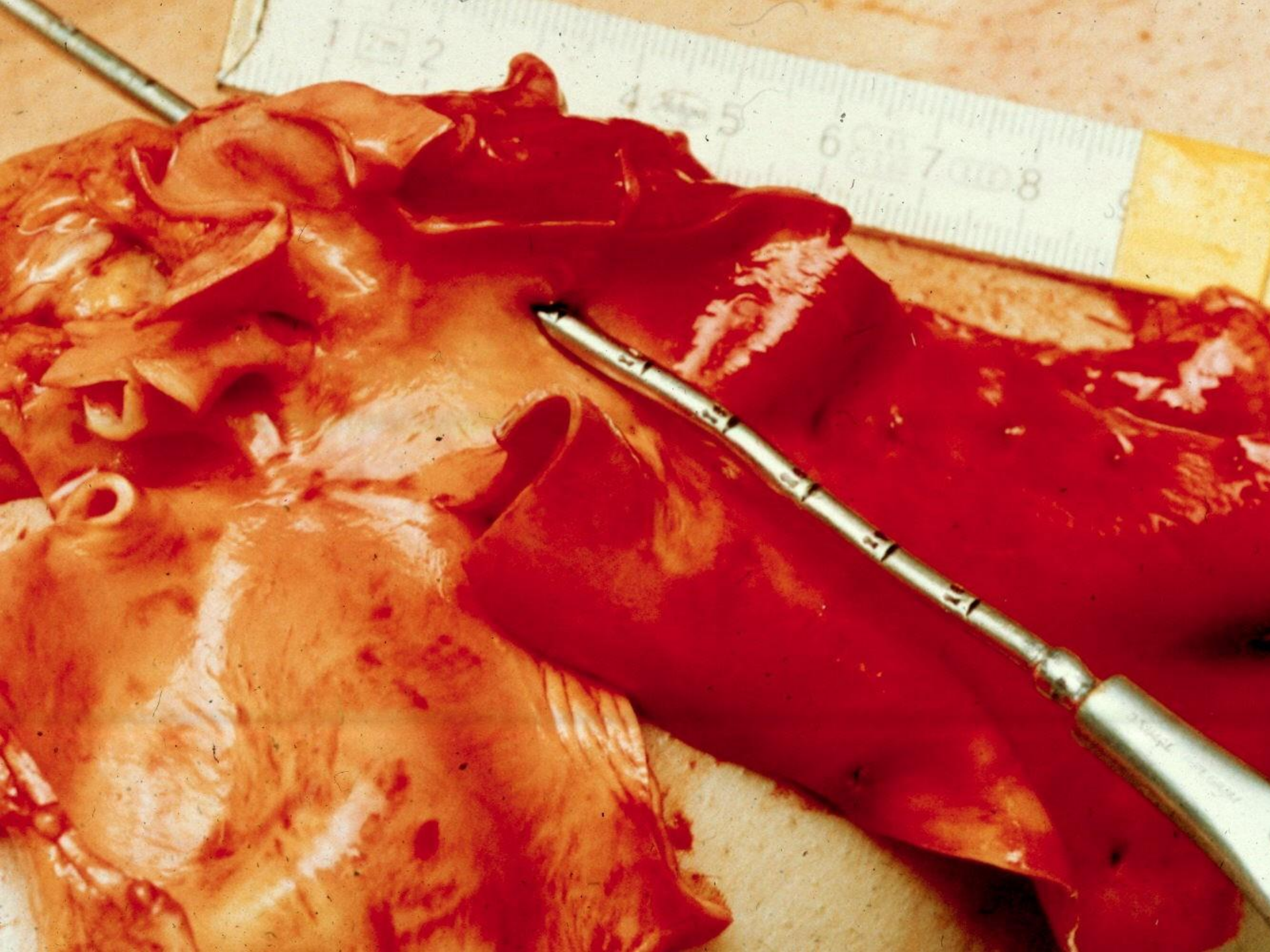


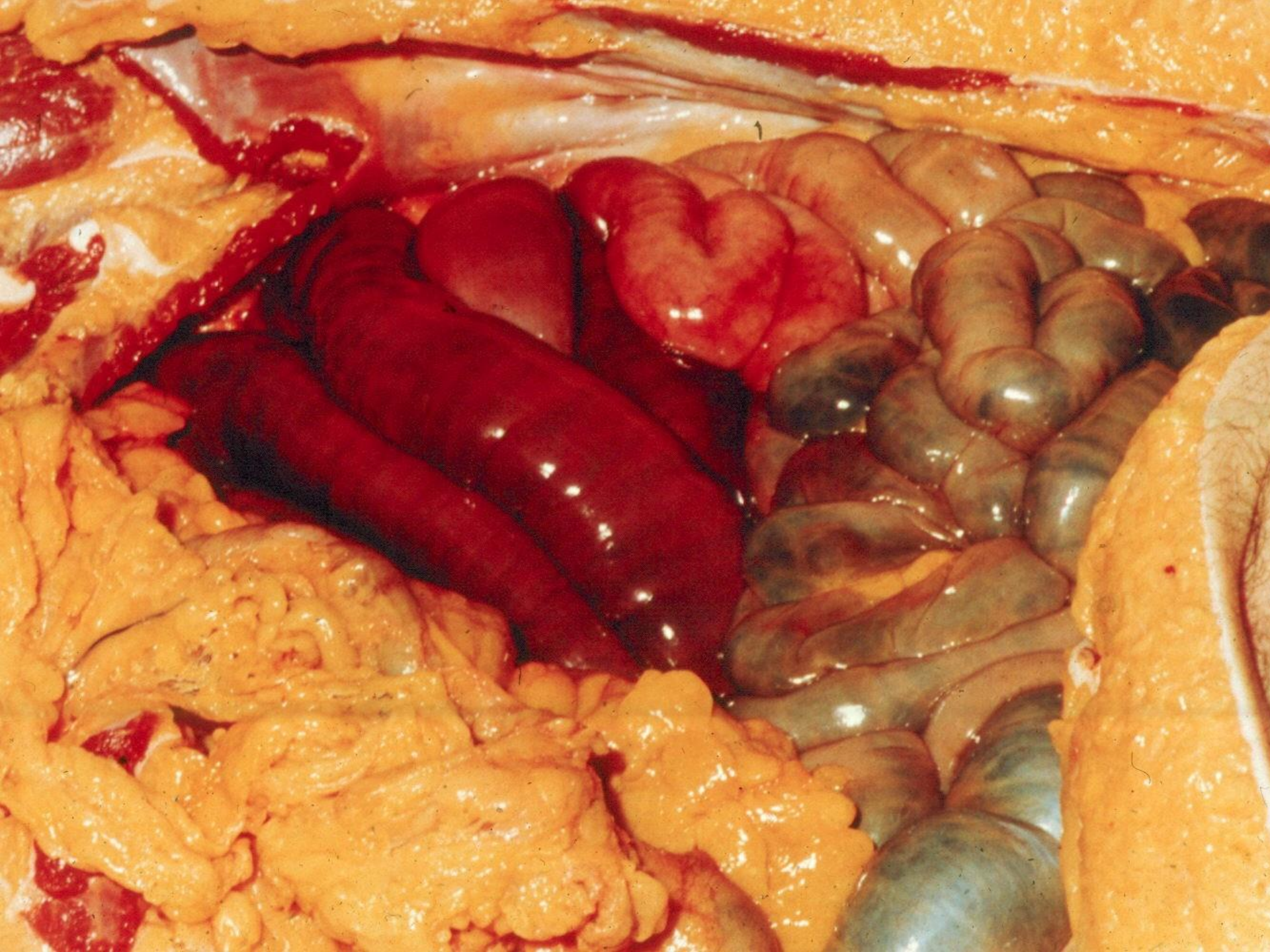




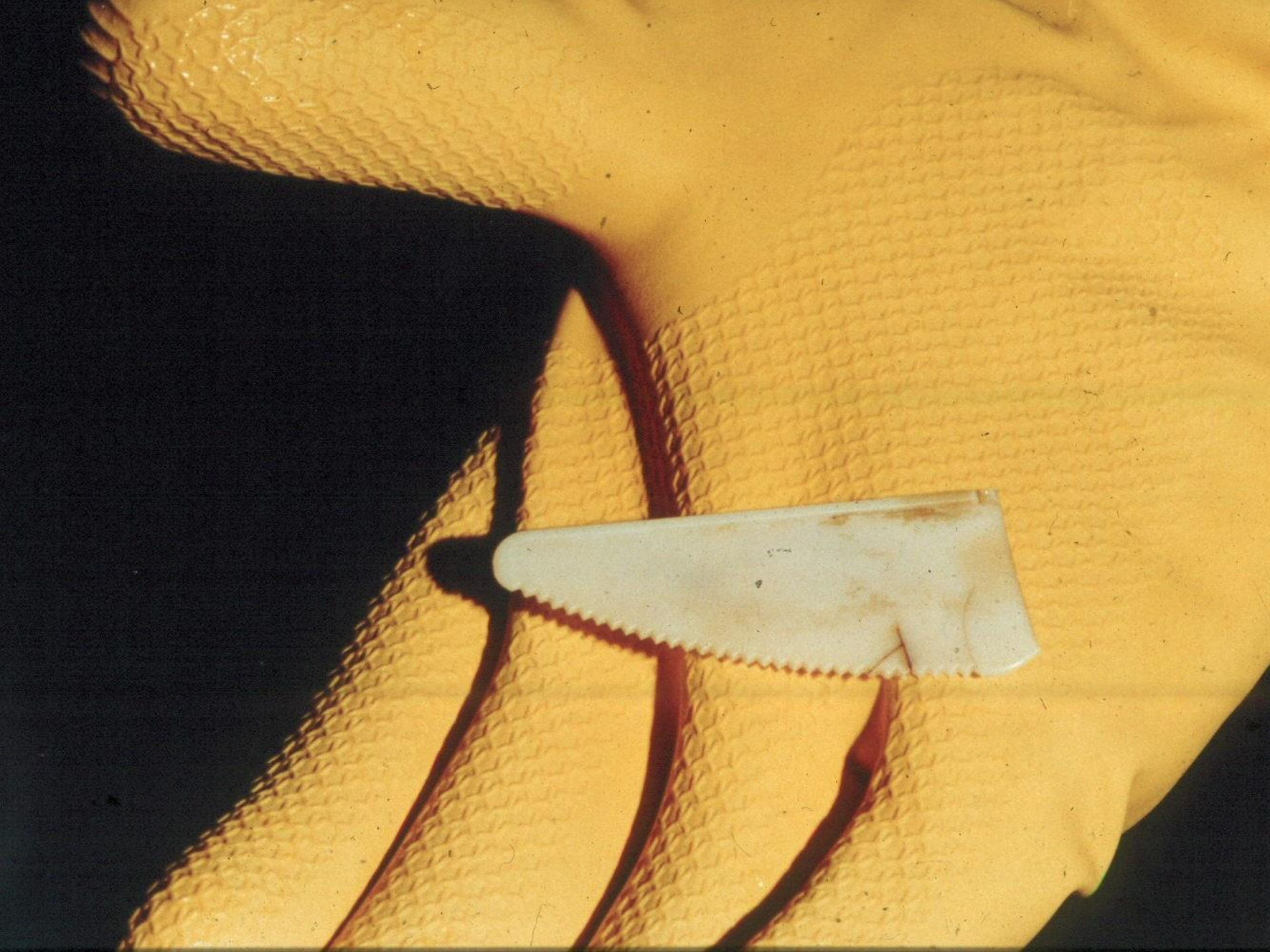












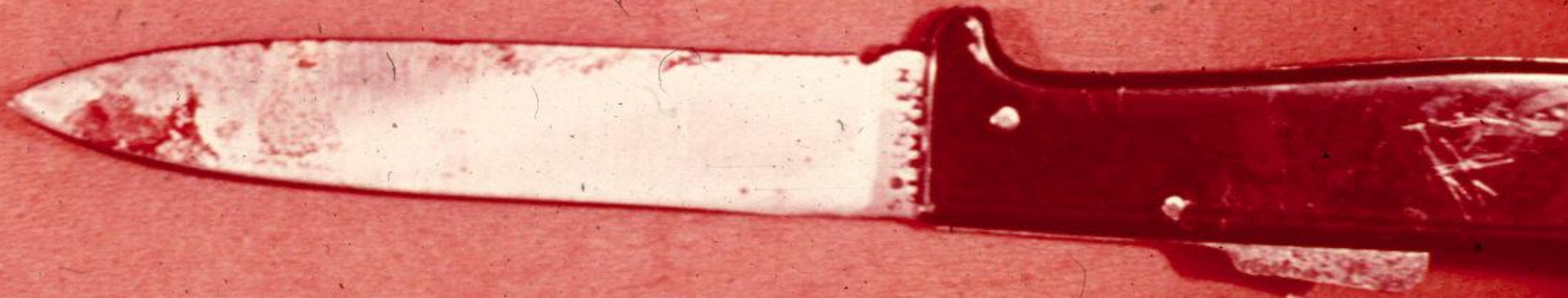
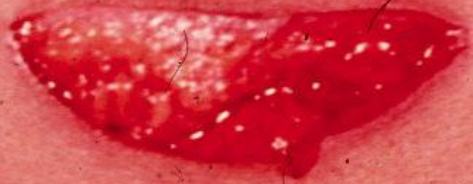


# Typologie lésionnelle

---

- Les lésions
  - Par instruments piquants
  - Par instruments piquants-tranchants









# Typologie lésionnelle

---

- Les lésions
  - Par instruments piquants
  - Par instruments piquants-tranchants
  - Par instruments tranchants





TA VONN CREEP





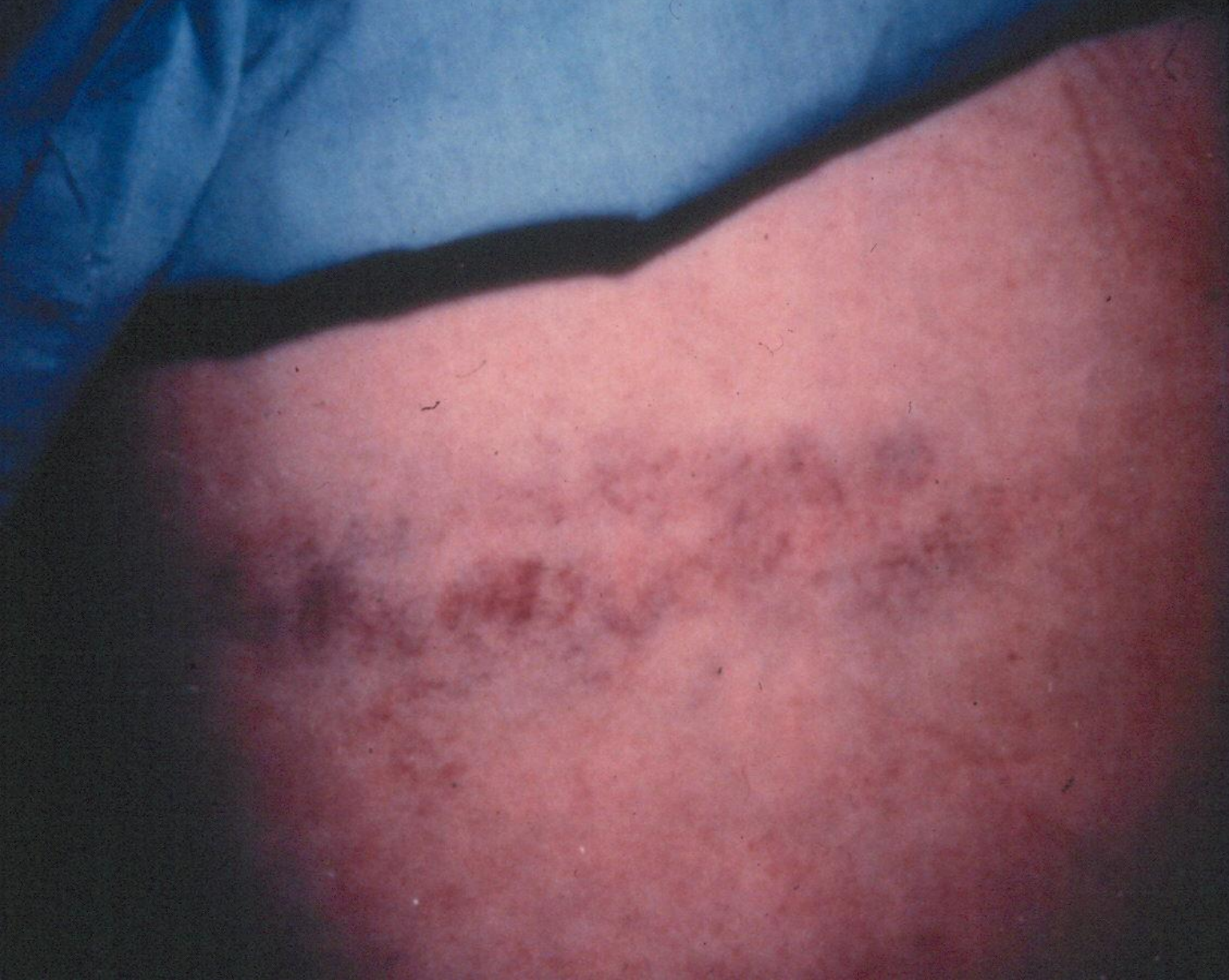


# Typologie lésionnelle

---

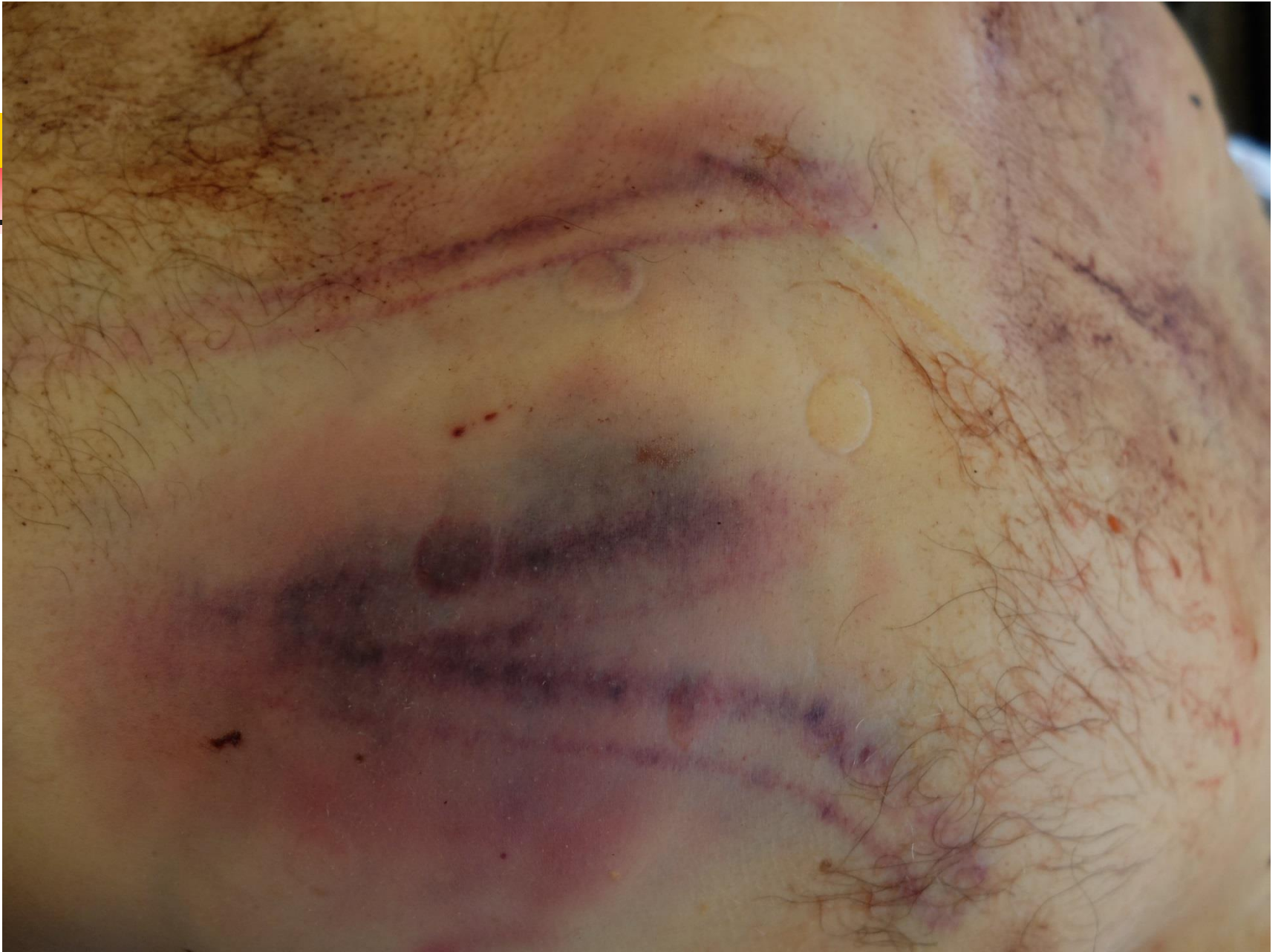
- Les lésions
  - Par instruments piquants
  - Par instruments piquants-tranchants
  - Par instruments tranchants
  - Par instruments contondants





















# Casus n°2

---

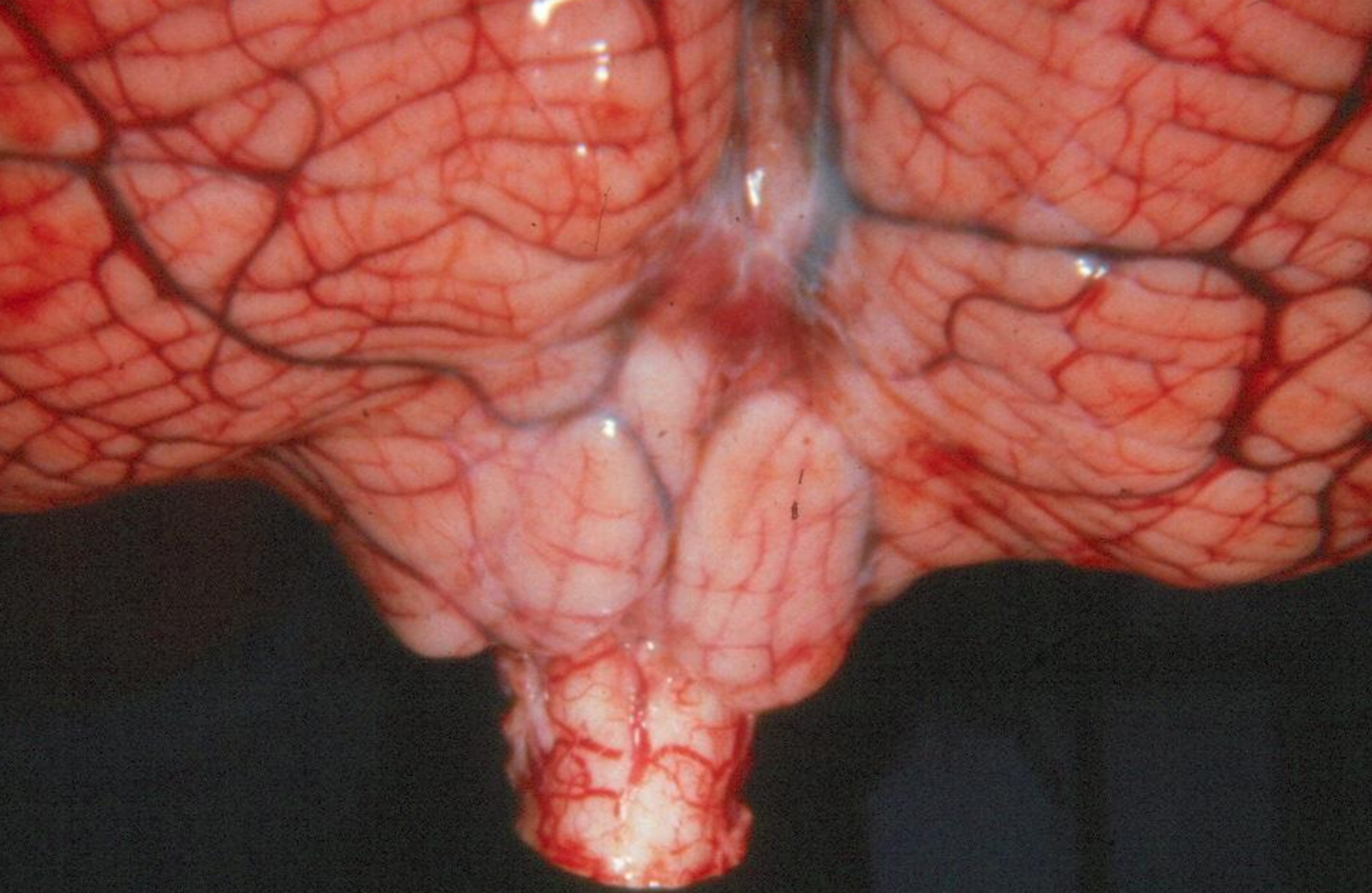
- Les lésions de décélération

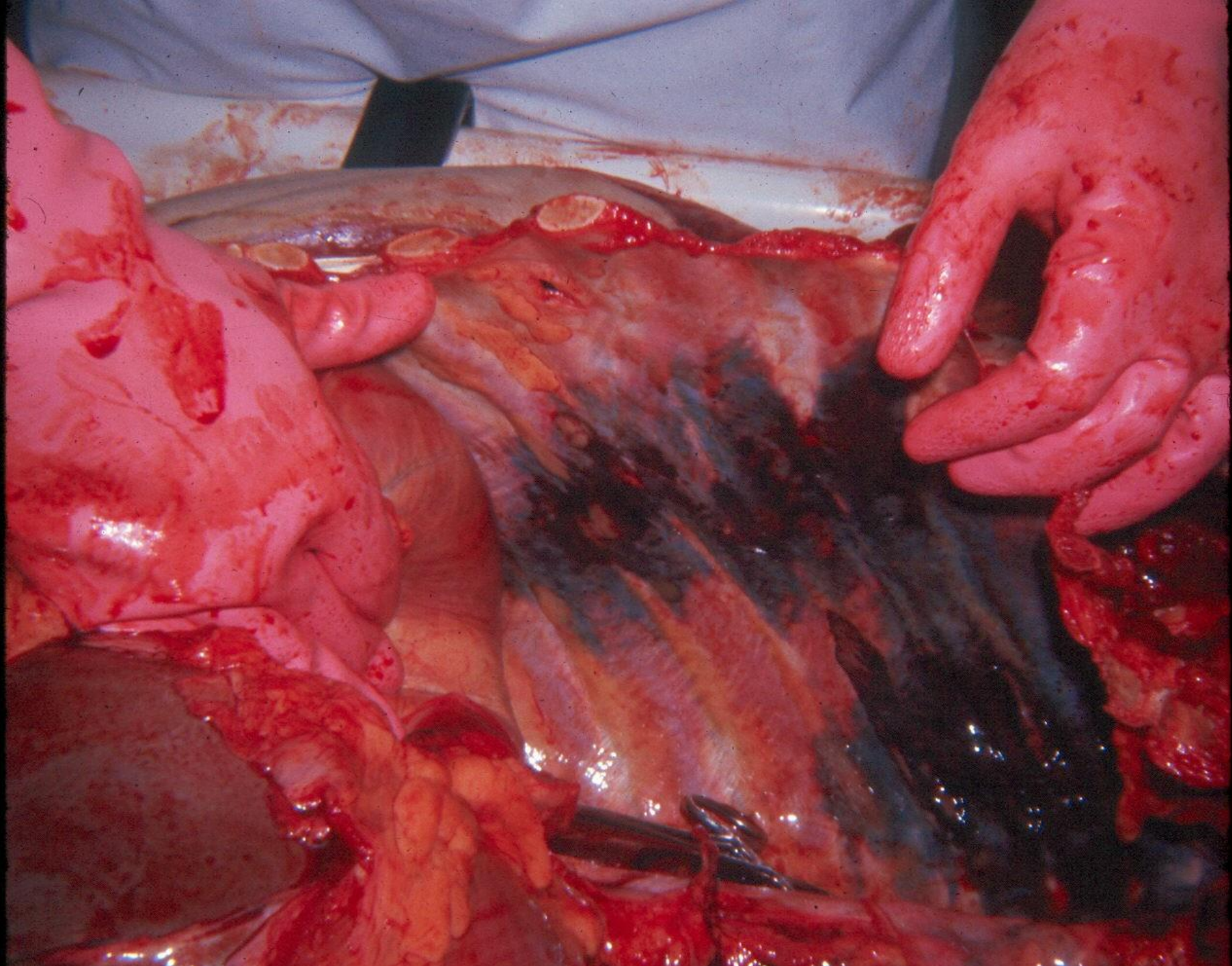


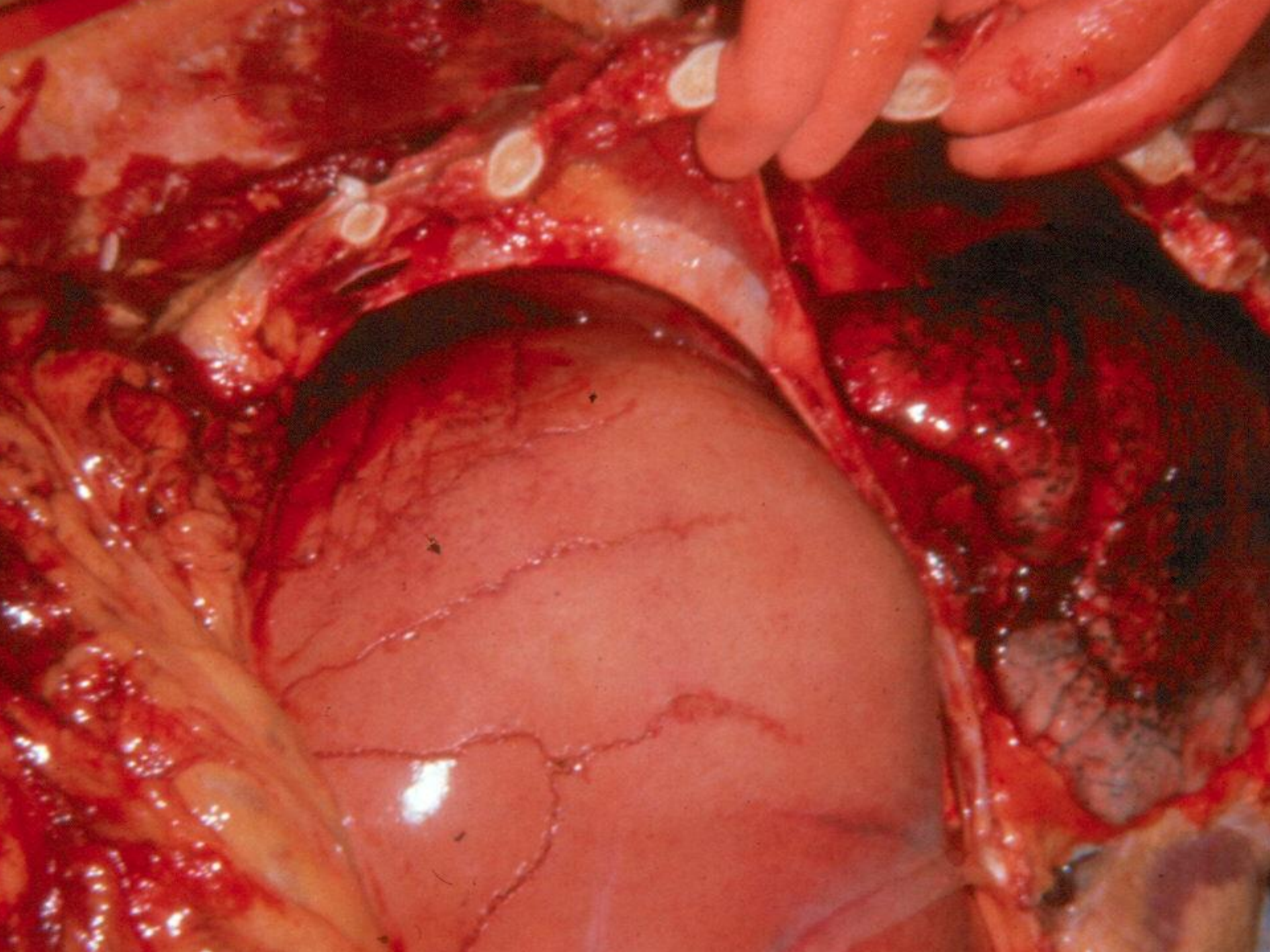


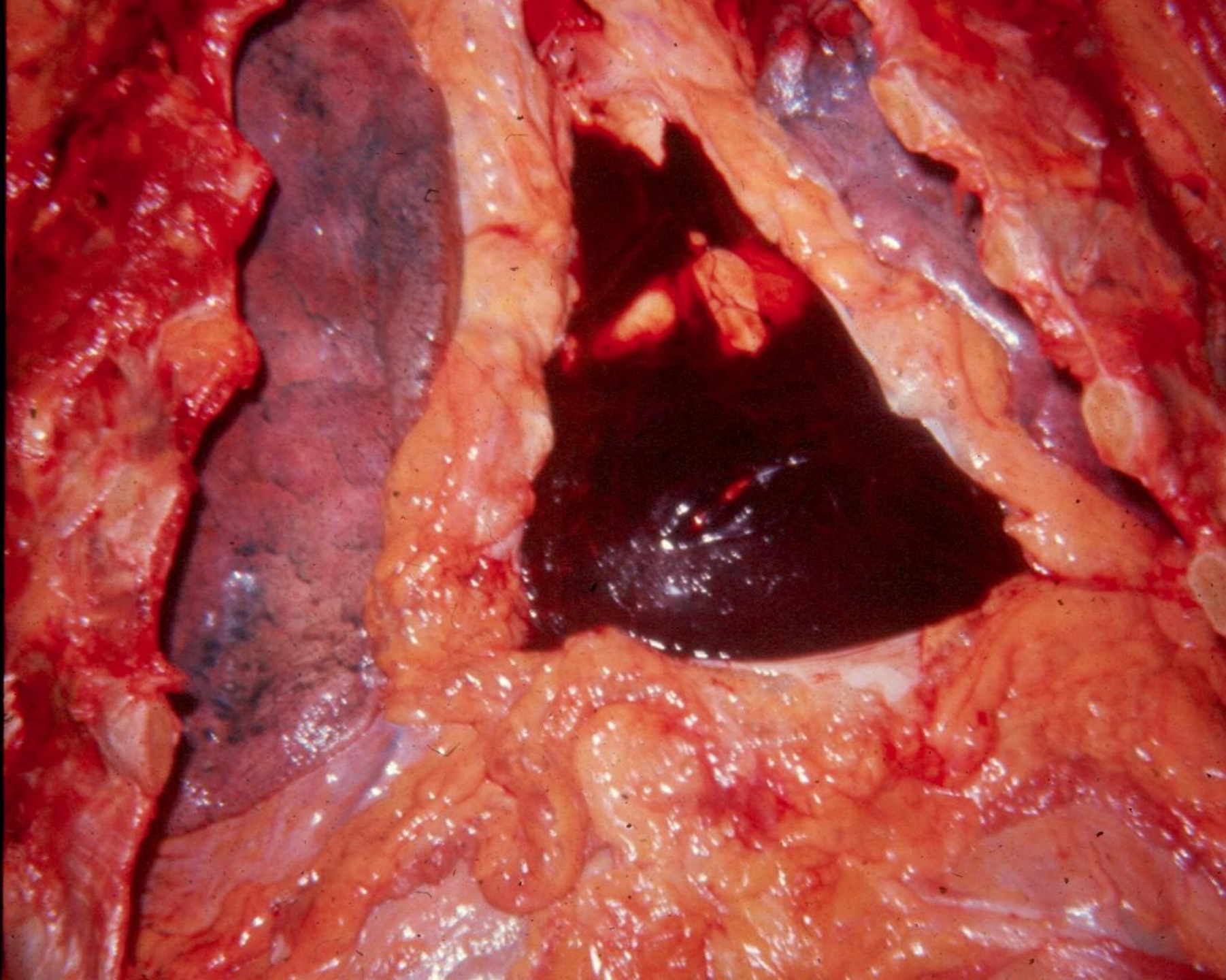














# Typologie lésionnelle

---

- Les lésions
  - Par instruments piquants
  - Par instruments piquants-tranchants
  - Par instruments tranchants
  - Par instruments contondants
  - Par armes à feu

















# Typologie lésionnelle

---

- Les lésions
  - Par instruments piquants
  - Par instruments piquants-tranchants
  - Par instruments tranchants
  - Par instruments contondants
  - Par armes à feu
  - Par brûlures



# Casus n°3, 4, 5

---

- La problématique des brûlés



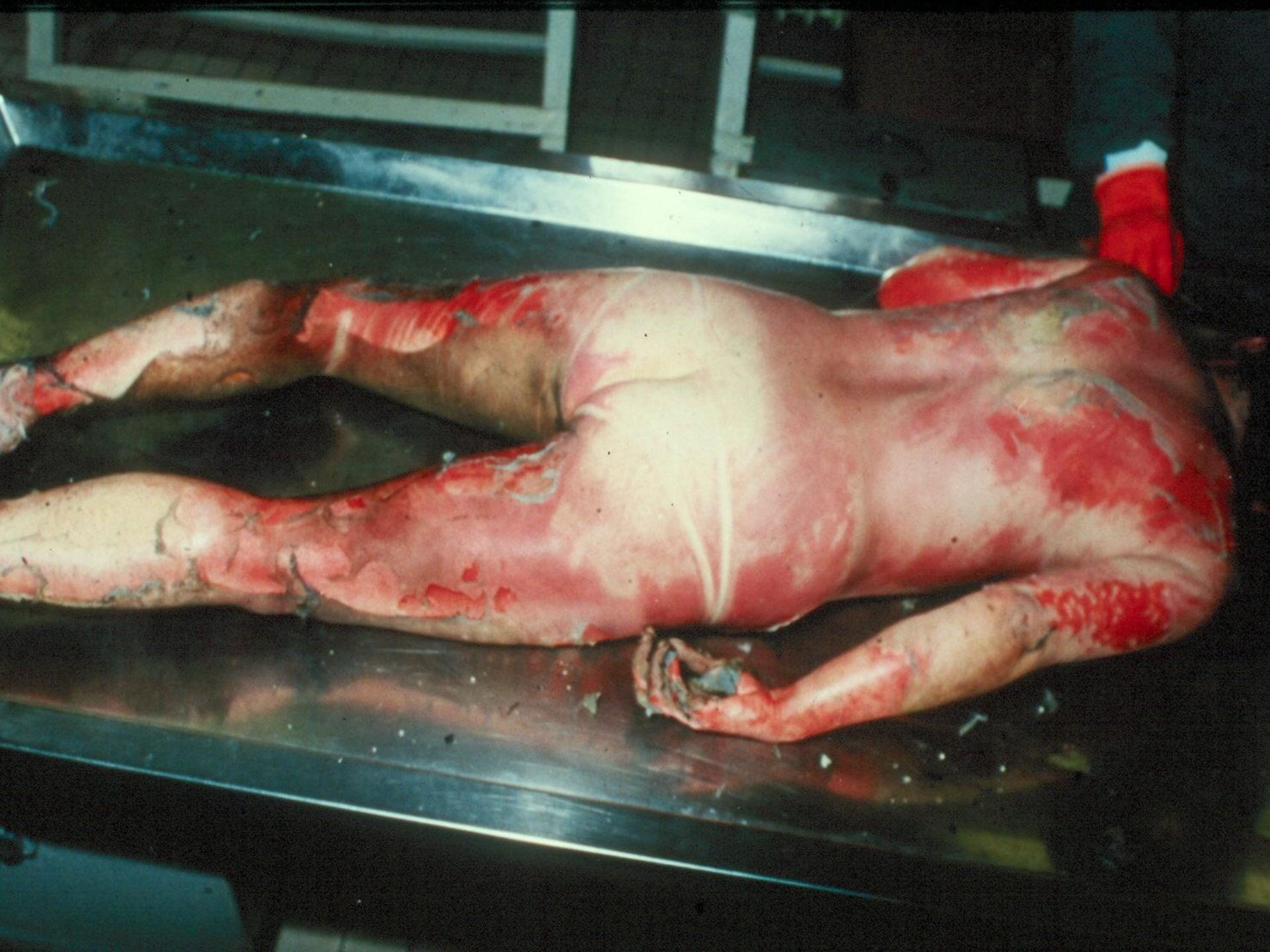
# Casus n°3

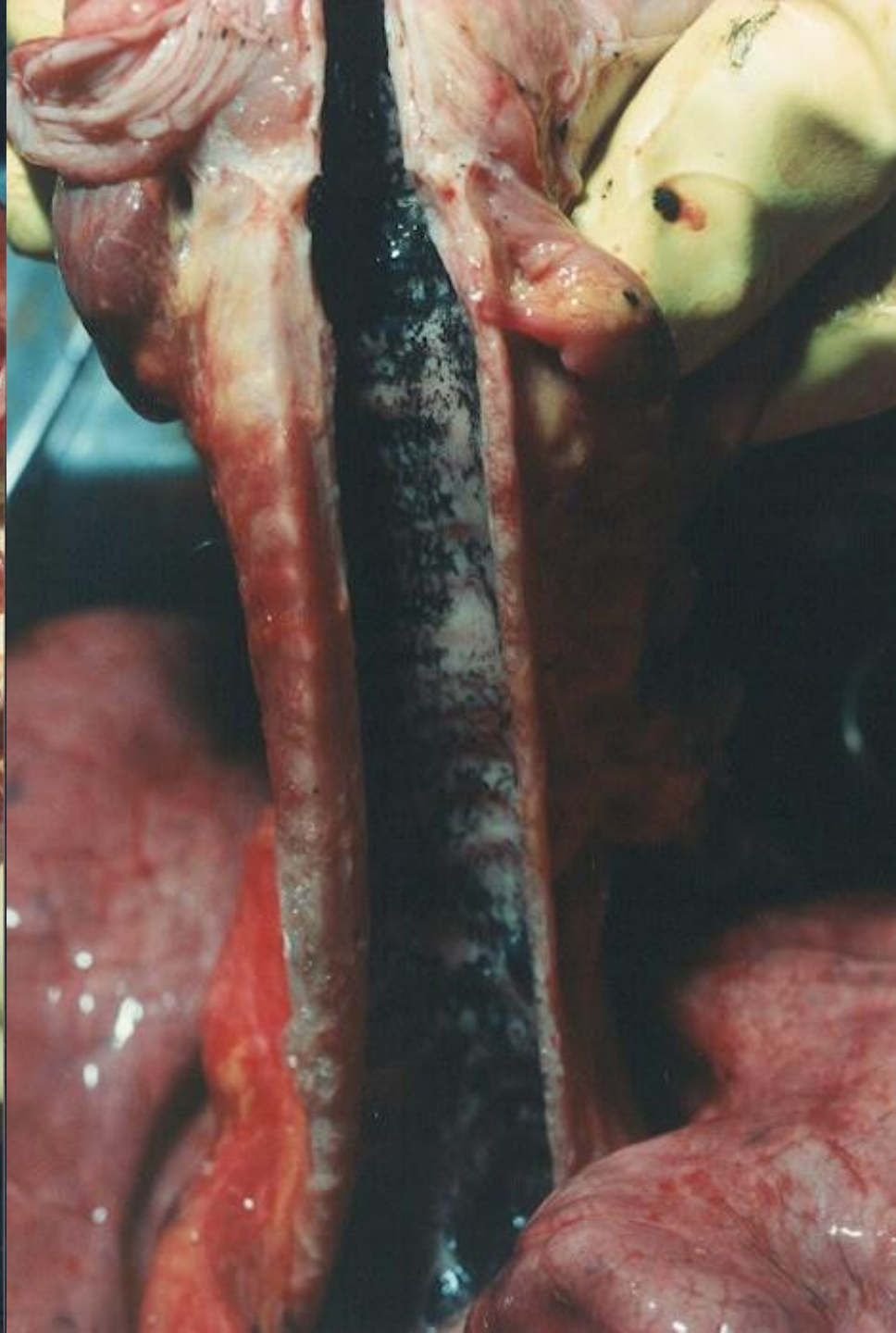
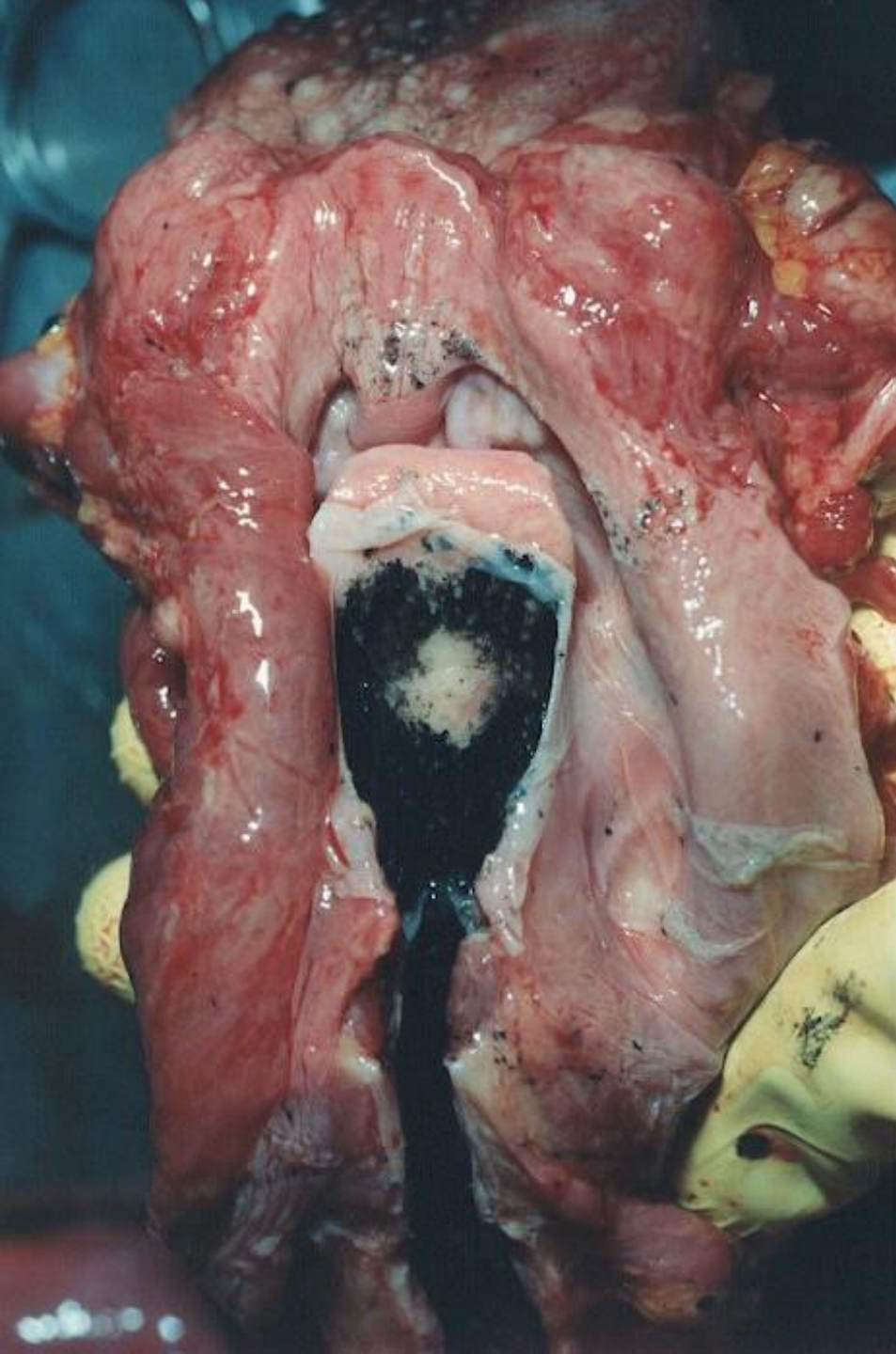
---

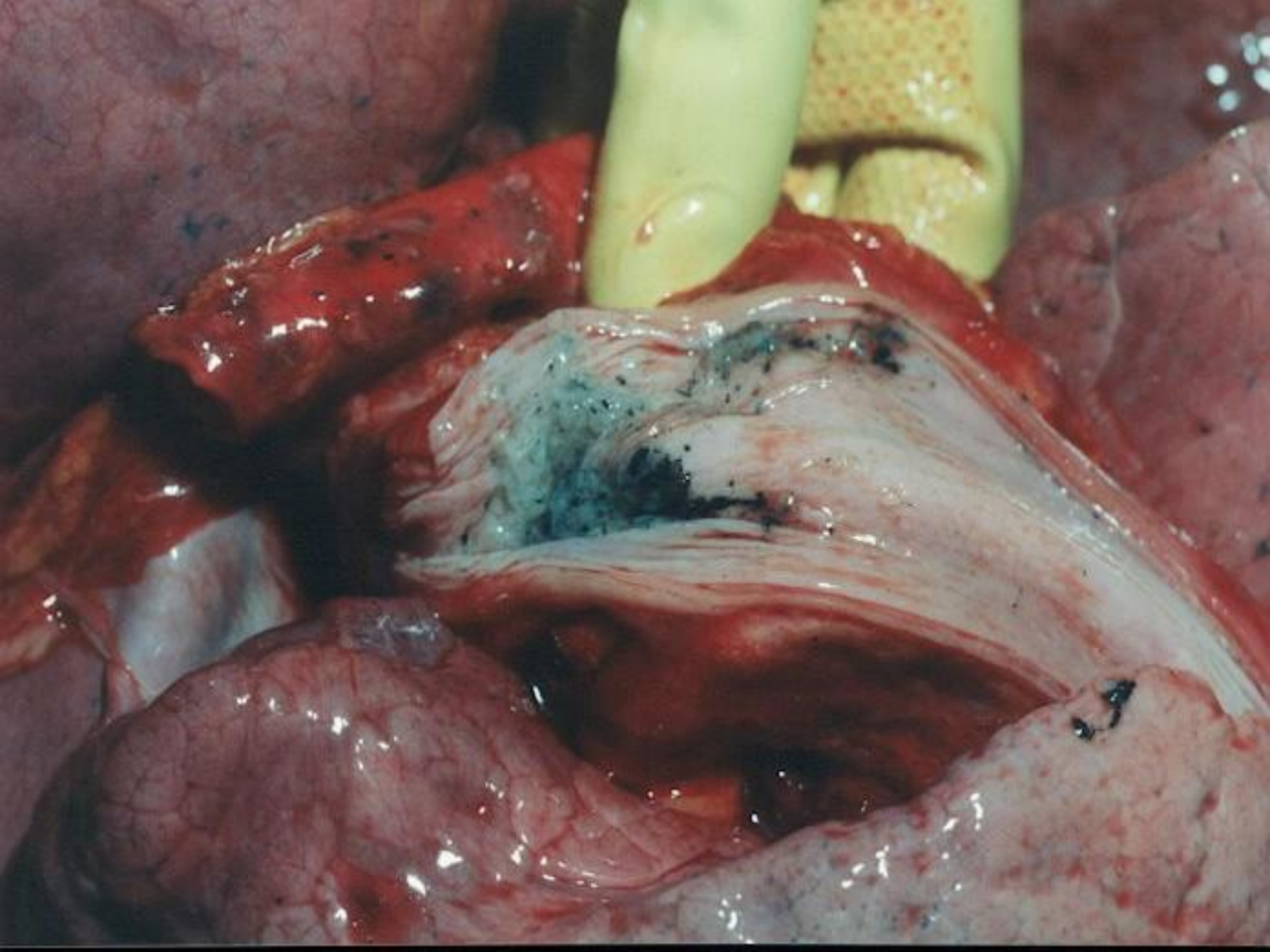
- Décédé dans un incendie













# Casus n°4

---

- Cas particulier: la carbonisation



**corps**











# Casus n°5

---

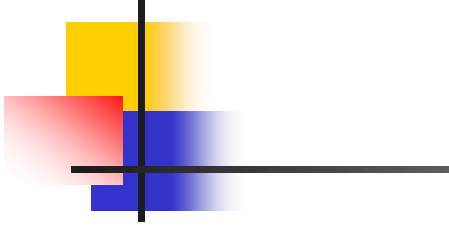
- Cas particulier: un meurtre maquillé

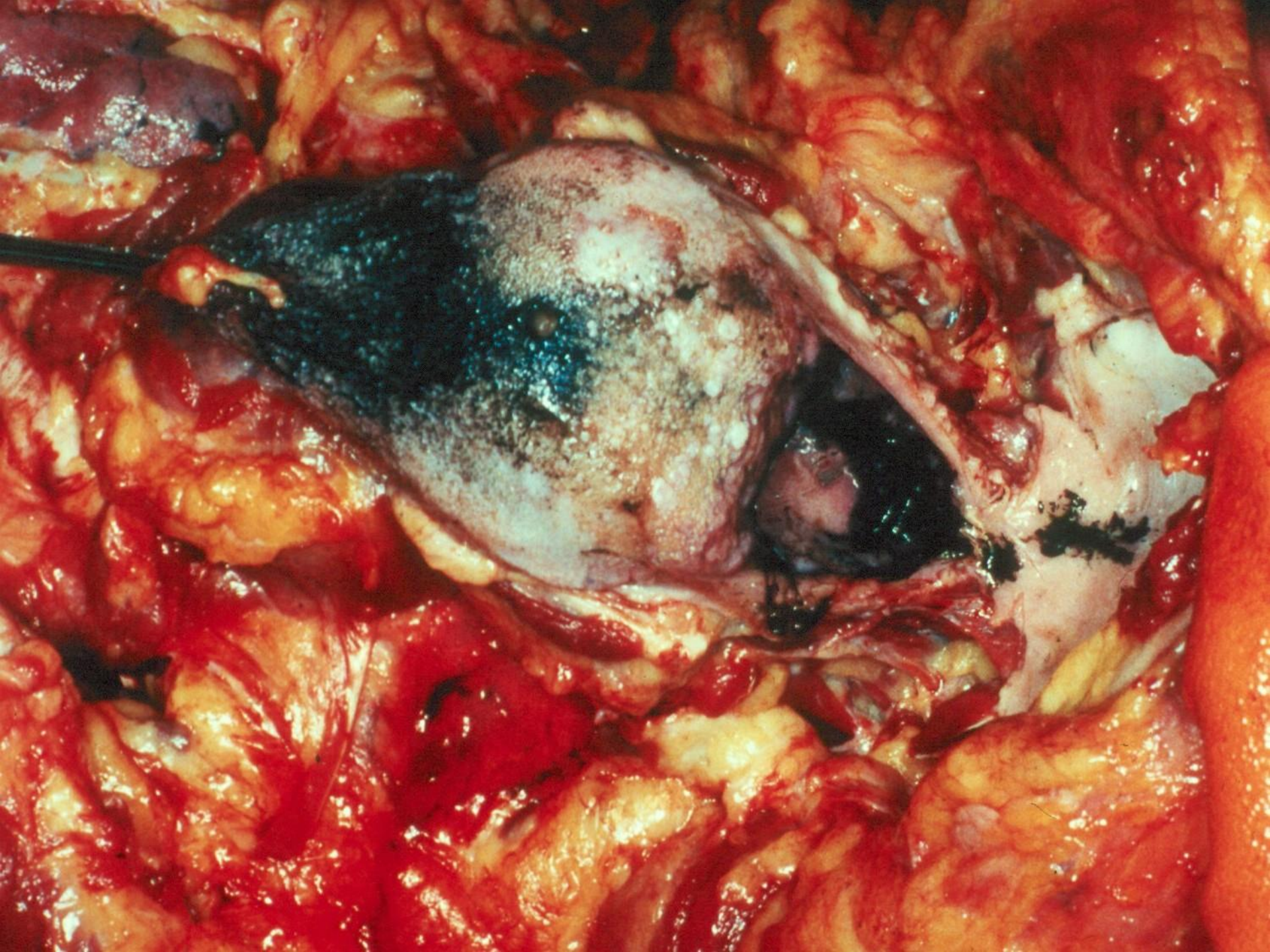




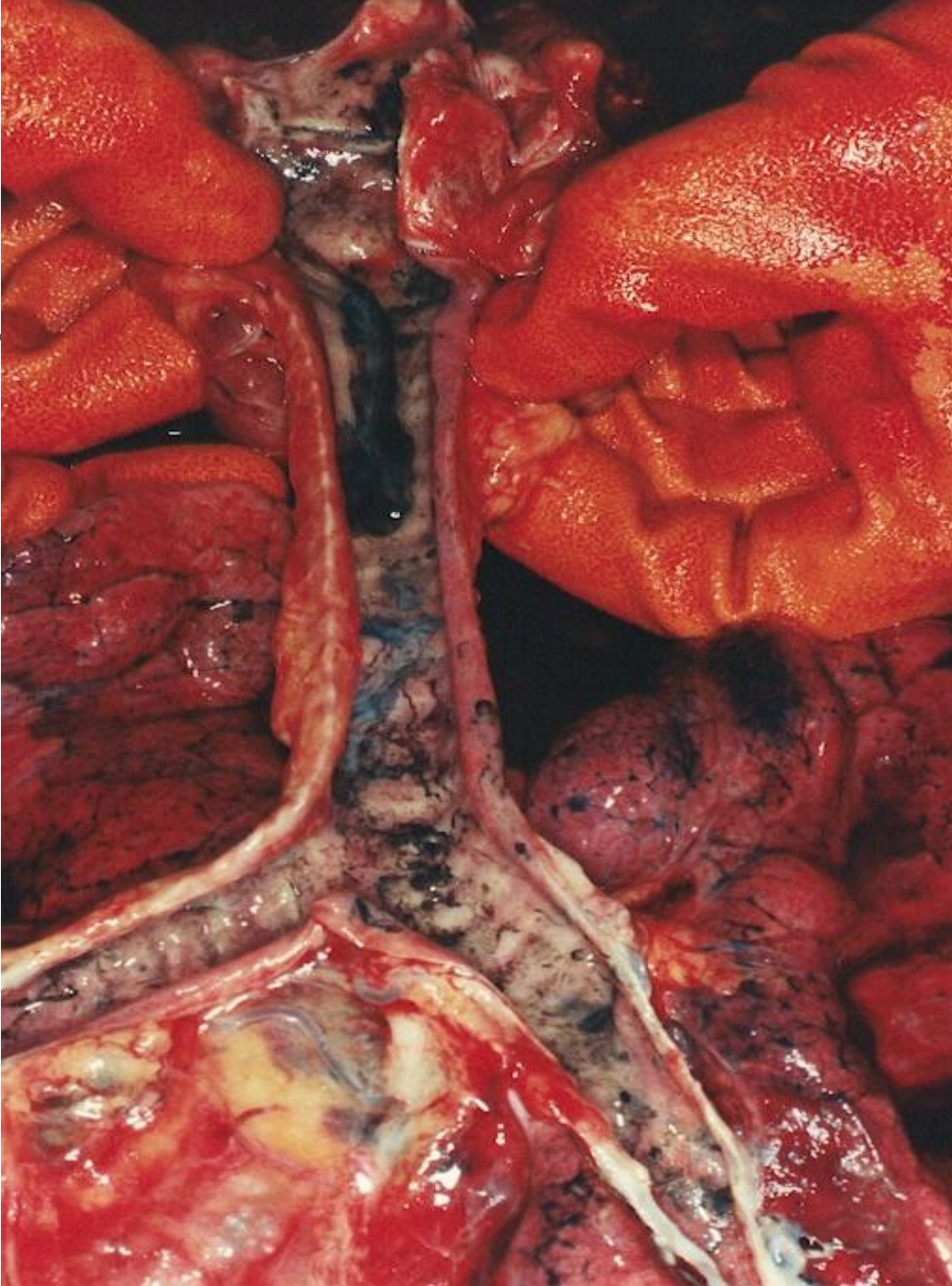
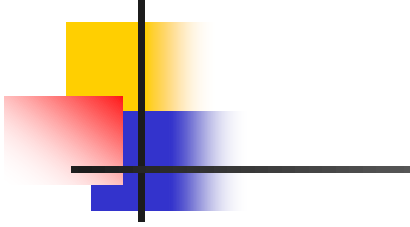














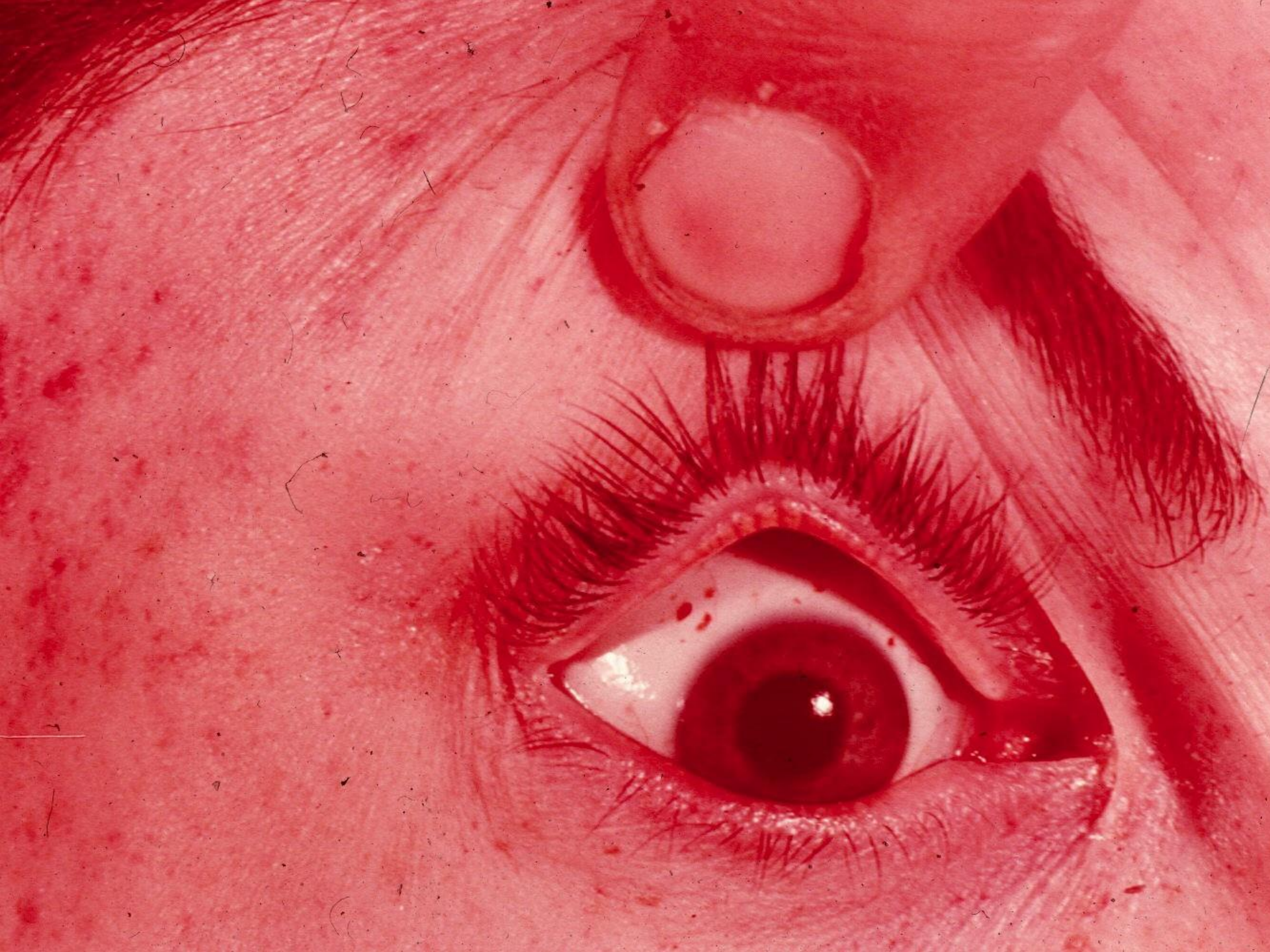
# Typologie lésionnelle

---

- Les lésions
  - Par instruments piquants
  - Par instruments piquants-tranchants
  - Par instruments tranchants
  - Par instruments contondants
  - Par armes à feu
  - Par brûlures
  - D'asphyxie









# Casus n°6

---

- Cas particulier: l'homicide par suffocation









# Typologie lésionnelle

---

- Les lésions
  - Par instruments piquants
  - Par instruments piquants-tranchants
  - Par instruments tranchants
  - Par instruments contondants
  - Par armes à feu
  - Par brûlures
  - D'asphyxie
  - Autres signes particuliers



# Casus n°7

---

- La noyade



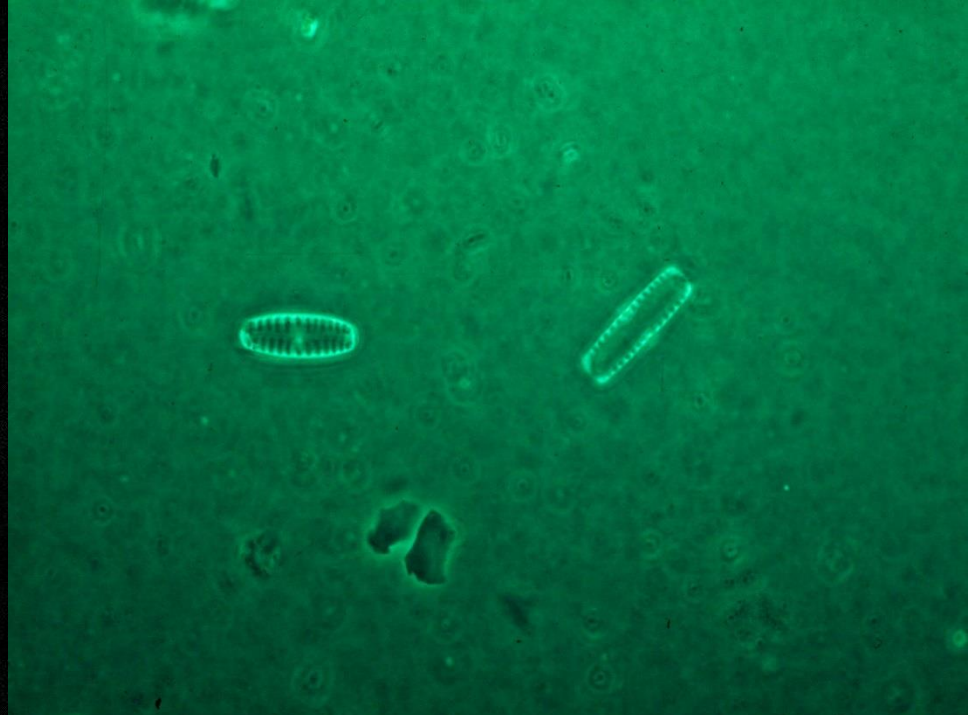
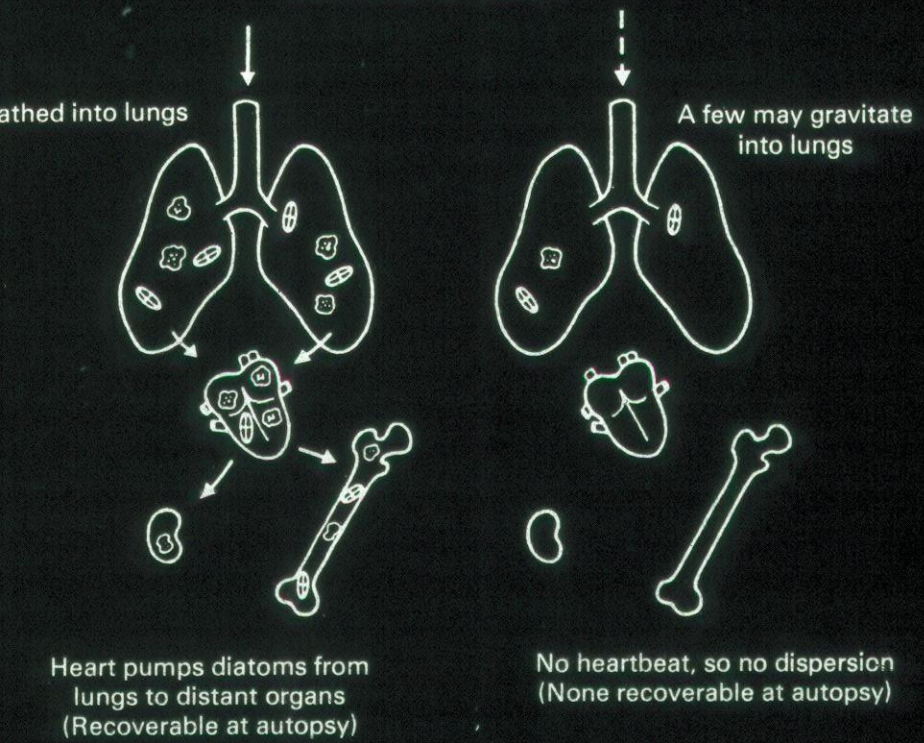
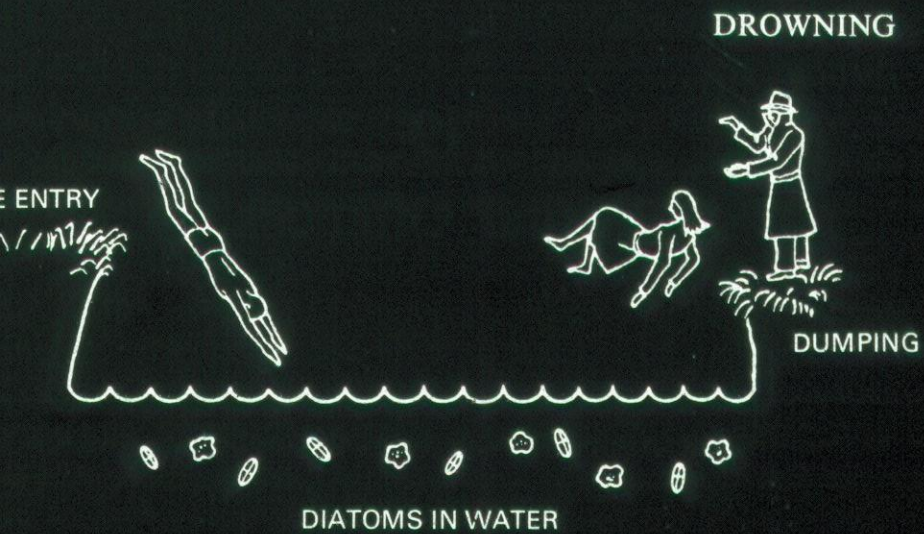


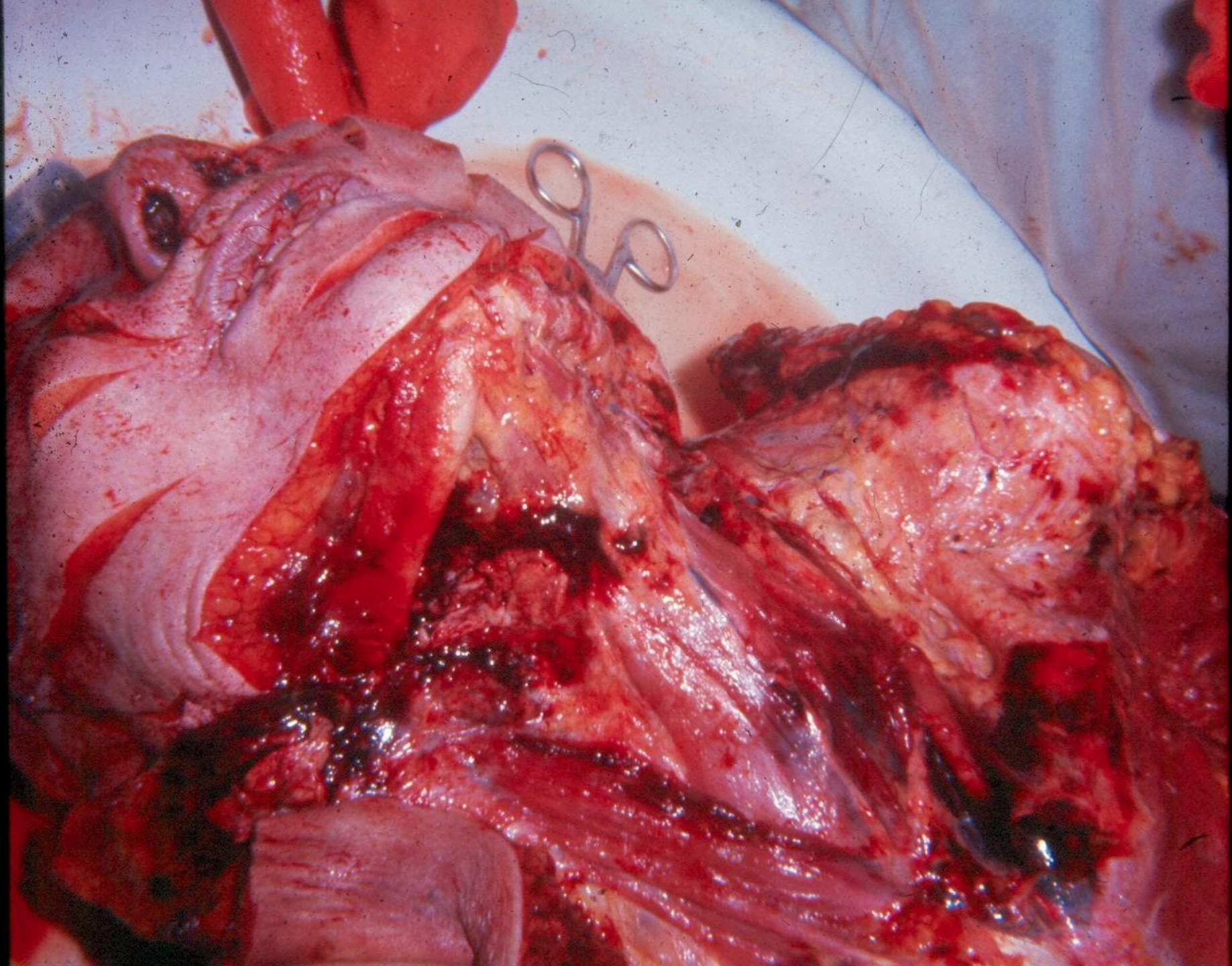
Fig. 85. Distribution of Diatoms in drowning.



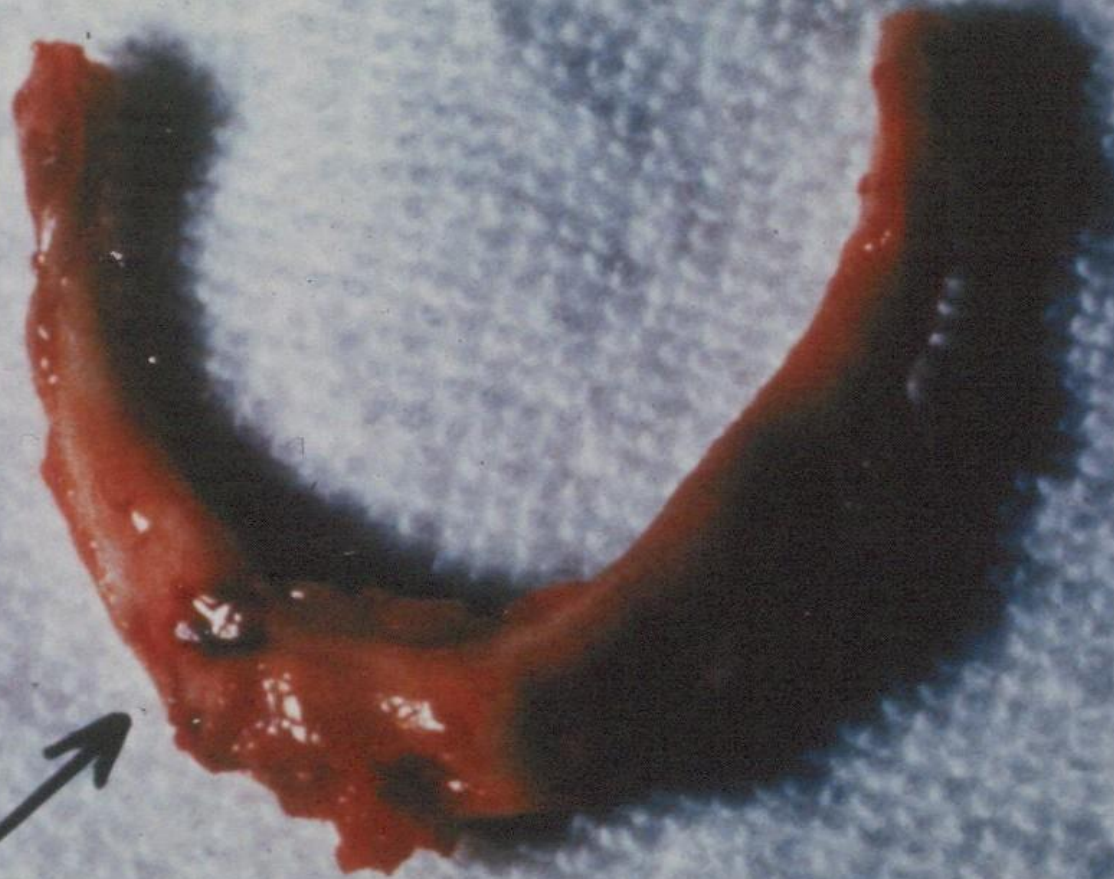
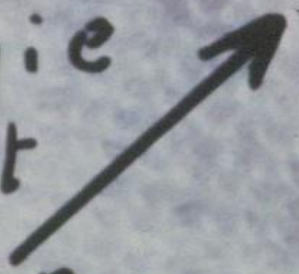
# Casus n°8

---

- La strangulation manuelle ou au lien



tite  
orragie  
iquant  
lésion.





# Casus n°9

---

- Les empoisonnements





# Les poisons

---

Toute substance introduite dans l'organisme et étrangère à la constitution chimique du sang est, selon le dosage et l'action, un médicament ou un poison

- Arsenic le plus connu, « poudre de succession », atteinte du sang
- Strychnées poison tétanisant, intoxication musculaire
- Cyanure liquide, odeur d'amende amère, intoxication cellulaire
- Digitaline action sur la fonction cardiaque
- Nicotine accélération cardiaque et respiratoire
- Curare blocage de la jonction neuro-musculaire
- Ricin, thallium, etc...

1% des meurtres dans les pays où existent des services de médecine légale compétents





# Le déroulement de l'autopsie

---

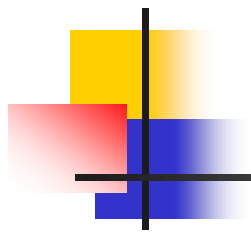
- L'examen extérieur
  - D'un corps nu
  - Complet
    - De la tête aux pieds
    - Des deux faces
  - Systématique
  - Visuel: recherche de toutes lésions
  - Palpation: recherche de fractures, corps étrangers



# Le déroulement de l'autopsie

---

- L'examen extérieur
  - Dans le but
    - De déterminer le moment du décès
    - De visualiser des lésions qui permettraient
      - De déterminer la cause du décès
      - De déterminer si un tiers est intervenu ou non
  - Mais cet examen a des limites
    - Des lésions peuvent passer inaperçues (notamment par le fait de la putréfaction) ou être « minimisées »



# **3. L'évaluation du moment du décès**



# La détermination du moment du décès

---

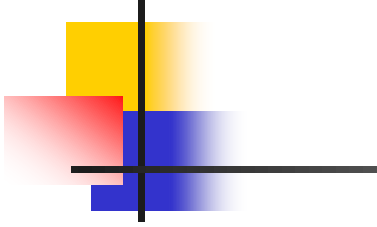
## 1. Dans les 24 heures qui suivent le décès

- lividités
- rigidités
- température

## 2. Après les 24 premières heures qui suivent le décès

- autolyse
- putréfaction











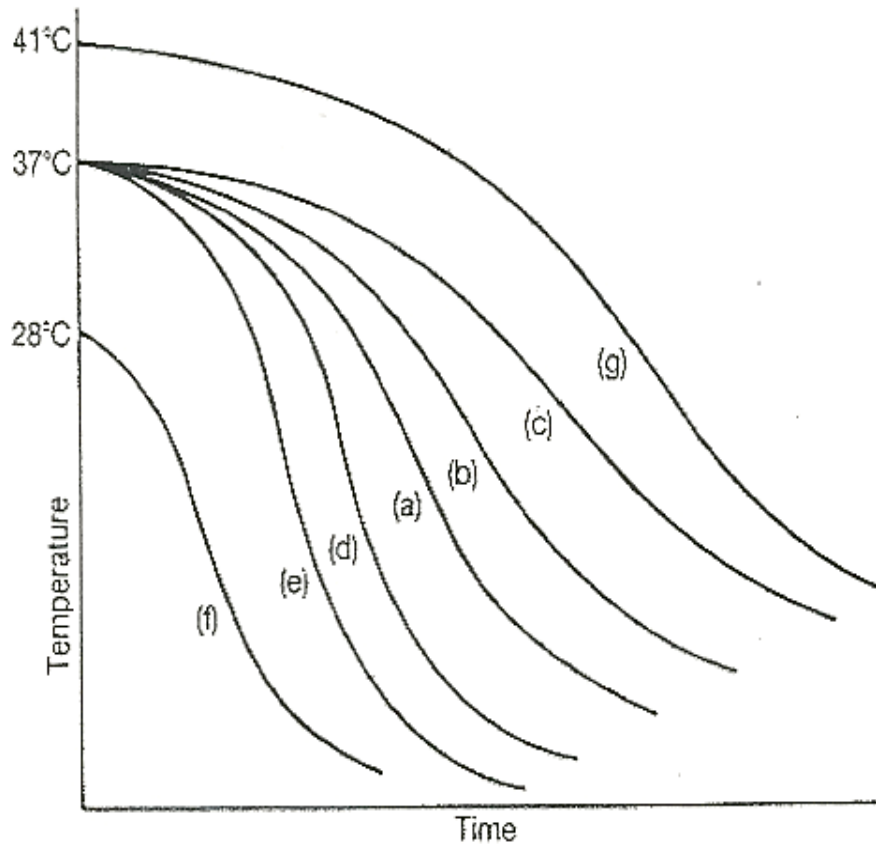




# **La méthode de prise de température**

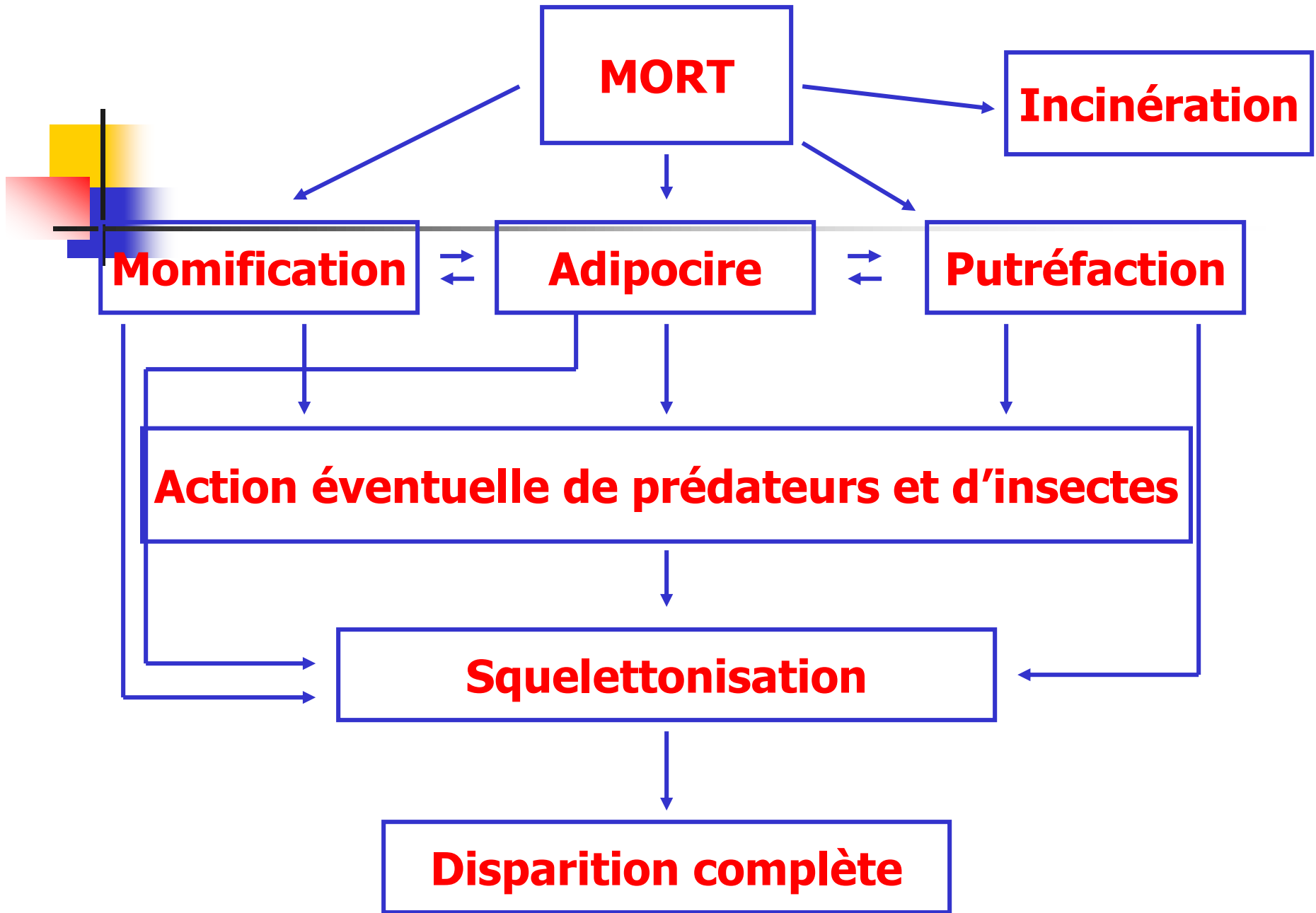
---

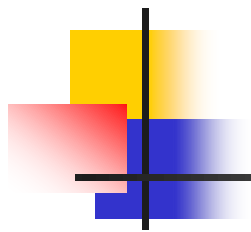
- **Basée sur les principes de la thermodynamique**
- **Précision à +/- 3 heures**
- **Valable dans les 24 heures post-mortem**



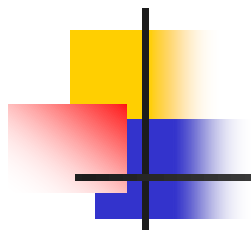
Légende : évolution de la température rectale

a = corps moyen, b = obèse, c = habillé, d = maigre, e = nu, f = en hypothermie, g = état fébrile





# La putréfaction



**Après 4 heures à 20°C**

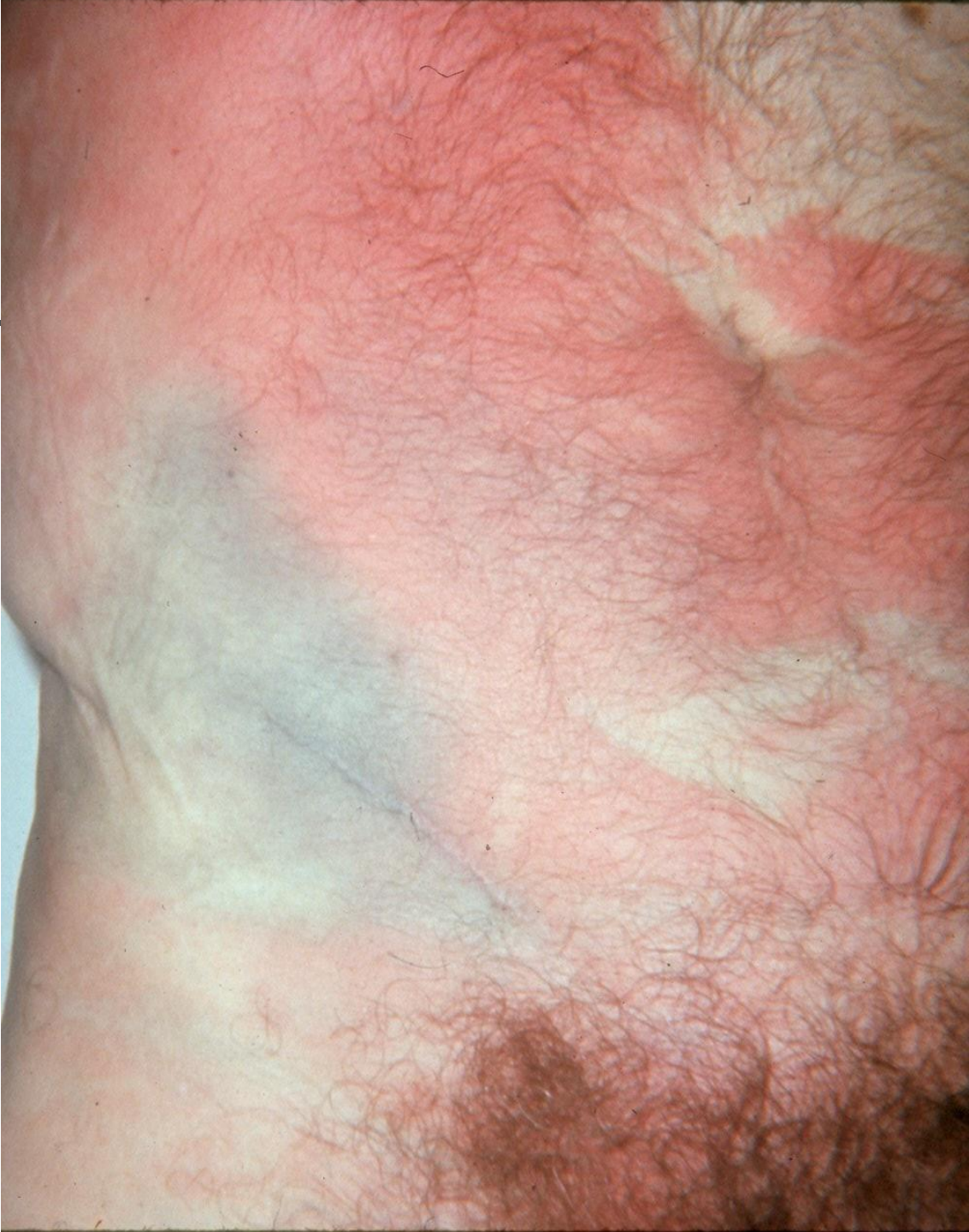
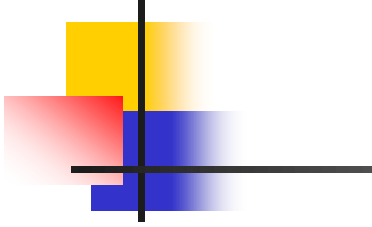






---

**Après 2 jours à 20°C**





---

**Après 1 semaine à 20°C**





---

**Après 2 semaines à 20°C**





---

**Après 3 semaines à 20°C**



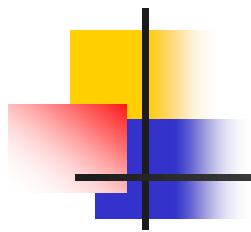




---

**Après 1 mois à 20°C**





# La momification







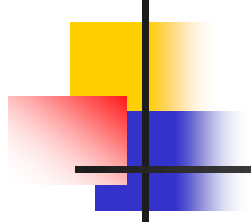
---

# **La transformation adipocire**









---

***Merci pour votre  
attention***